

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.



BLÉ ET PAIN : Le Comité Central du Blé et du Pain s'est réuni le 21, juillet, sous la présidence de M. Monmireil. Il étudia surtout les moyens propres à assurer une meilleure qualité du pain et le projet de l'office du blé.

L'AGRICULTURE SACRIFIÉE : La République Argentine nous offre de solder ses achats de produits industriels par des expéditions de beurre, viande, fruits, etc... Il s'agit de favoriser nos exportateurs de parfumerie, bijouterie, orfèvrerie... en sacrifiant les intérêts de notre Agriculture.

AU MAROC : Une note officielle du gouvernement chérifien vient de rendre public le déficit marocain du blé, en suspendant la liberté d'exportation.

ACADEMIE D'AGRICULTURE : Un prix de 5.000 francs est mis à la disposition de l'Académie pour être attribué à un Français qui aura rédigé, avant le 1^{er} janvier 1937, un travail original sur « l'origine du Potassium en Physiologie Végétale ». Ce prix sera renouvelé.

CONSUMMATION DU VIN : Pour les six premiers mois de la campagne 1935-36, la consommation des vins en France, non compris la familiale, a été de 24.879.000 hectolitres, contre 23.269.000 dans les six mois correspondants de 1934-35. La progression est donc de 1.610.000 hectolitres pour la moitié de la campagne.

LES STOCKS DE SÉCURITÉ créés en 1935, à Saint-Denis, afin de pouvoir assurer la fabrication du pain dans le cas de troubles intérieurs ou extérieurs, atteignent une ampleur jamais égale en France. Près de six millions de quintaux, mis en sacs, ont été préservés des attaques des parasites grâce à la chloropicrine.

Le Prix du Blé

Une mise en garde
du
Ministère de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture met en garde les agriculteurs, car des offres leur sont faites pour l'achat des blés de la récolte 1936 à 90 ou à 95 francs le quintal.

Le prix qui sera très prochainement fixé par l'office interprofessionnel du blé sera certainement très supérieur à ce chiffre. Les agriculteurs ont la faculté d'ores et déjà de s'adresser aux caisses de crédit agricoles, qui pourront leur faire des avances dont le montant est actuellement fixé à 75 francs le quintal.

Les indemnités d'arrachage de vignes

Paris, 24 juillet. — Le Ministre des Finances communique : Les indemnités d'arrachage de vignes sont, en vertu des textes en vigueur, payables en quatre termes échelonnés sur trois ans.

Le Ministre des Finances, désireux de faciliter le règlement de leurs créances aux petits viticulteurs, a décidé, par arrêté du 23 juillet dernier, de régler immédiatement et en une seule fois les indemnités d'arrachage n'excédant pas 300 francs.

Revalorisation

Pour ceux qui auraient encore quelques illusions sur les promesses de revalorisation des produits agricoles, il faut savoir qu'en ce moment le commissionnaire ou le répartiteur aux Halles de Paris qui, comme par le passé, a l'habitude d'obliger le cultivateur à verser la somme qu'il représente par un télégramme disant par exemple : « Pêches en hausse », se voit immédiatement dénoncé et appelé au commissariat de police pour tentative de hausse illicite.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

L'Agriculture et les Lois Sociales

Le Bureau de la Chambre d'Agriculture, après étude avec les autres Membres de la Chambre réunie en Commission plénière, a émis les avis suivants relatifs à certaines des lois votées récemment et à l'application des allocations familiales.

Semaine de 40 heures

Les Chambres d'Agriculture, interprètes de la profession agricole, ont toujours posé comme principe fondamental que l'agriculture devait recevoir des avantages économiques et sociaux équivalents à ceux accordés à toute autre catégorie économique de la Nation, mais que ces avantages devaient se réaliser, pour elle, selon des formules conformes à sa nature propre.

Le travail agricole, au contraire du travail industriel et commercial, est soumis aux années, aux saisons, au climat. Il est extrêmement variable dans son exercice. Une mesure horaire en est très difficile.

Cette première différence montre la difficulté de réglementer le travail agricole en partant du facteur durée.

D'autre part, la concentration industrielle et commerciale engendre un prolétariat salarié qui n'a pas son équivalent dans l'Agriculture.

Sur un total de 2.421.933 établissements, 8.231 seulement ont plus de dix salariés, plus de la moitié des établissements agricoles sont purement familiaux et n'ont aucun salarié. Plus d'un million d'entre eux n'ont que 1 à 5 salariés. Dans ceux-ci, la condition de vie des salariés est, pratiquement, au point de vue travail et nourriture, la même que celle des patrons.

Telle est la seconde et capitale différence qui existe entre le travail agricole et le travail industriel ou commercial.

On voit à quel point l'application de la semaine de 40 heures répond mal à la nature de la profession agricole.

Ceci dit, dans la mesure où elle pourrait être appliquée aux salariés de l'agriculture, tous les petits propriétaires en seraient exclus. Bien mieux, les petits propriétaires qui occupent un, deux ou trois salariés, verraient ceux-ci bénéficier d'une situation relativement privilégiée par rapport à eux. Or, s'il est juste qu'un salarié ait une compensation à son état, par des garanties de salaire et de limitation de travail, il n'en reste pas moins que le petit propriétaire assume une charge extrêmement lourde en travaillant comme il le fait pour le résultat décevant d'un déficit chronique.

Si la semaine de 40 heures est donc sans grande signification en ce qui concerne son application à l'Agriculture, elle prend au contraire un sens plus précis par la répercussion que peut avoir sur l'agriculture son application dans les Services publics, dans l'industrie et le commerce.

Sans préjuger le bien ou le mal fondé de la réforme, il faut admettre qu'elle doit normalement aboutir à une augmentation du personnel dans toutes les activités considérées.

Cette augmentation de personnel se traduira, dans les Services publics, par une augmentation de frais qui aura sa répercussion sur les impôts.

Elle se traduira dans l'industrie et le commerce par une augmentation de frais qui aura sa répercussion sur le coût de la vie.

De ces augmentations de frais, il y a lieu de déduire seulement la diminution des allocations de chômage par l'embauche prévue.

Quelle sera la situation de l'agriculture en face de ce double phénomène ?

Au point de vue social, il est à craindre que l'amélioration de la condition des salariés des Services publics, des industries et du commerce n'affecte gravement le moral du paysan qui, considérant son labeur et son mal rémunéré, se sentira de nouveau appelé à désertier la terre.

Au point de vue économique, la disparité des prix agricoles et des prix commerciaux et industriels risque de s'accroître. Et c'est là la principale question.

Dans l'état actuel de fixité monétaire, le producteur est écrasé, tant dans le domaine des échanges internationaux que dans celui des échanges internes. Cet écrasement doit s'accroître avec la semaine de 40 heures.

Exprimée en termes purement économiques, la semaine de 40 heures se traduit par une augmentation numérique du revenu de la classe salariée des villes. Cette augmentation n'appelle pas de vente supplémentaire importante de produits agricoles, lesquels sont, pour la plupart de première nécessité. Elle diminue par contre la capacité d'achat de la classe paysanne par l'augmentation des prix industriels et commerciaux. La première compensation à trouver sur le plan agricole, à la semaine de 40 heures, est donc d'ordre économique et doit consister dans une augmentation des revenus agricoles.

On revient ainsi, toute dévaluation étant écartée, à la nécessité de cette revalorisation des produits agricoles sur laquelle les études les plus poussées ont été faites par les Chambres d'Agriculture et leurs Associations spécialisées.

Cette première compensation n'écarte pas d'ailleurs, la nécessité de réformes sociales qui s'imposent en agriculture, mais qui sont à chercher d'une manière générale dans une autre direction que la réduction proprement dite des heures de travail.

Congés payés

La Chambre d'Agriculture regrette que l'avis des Chambres d'Agriculture n'ait été demandé qu'après le vote de la loi. Comme pour la semaine de 40 heures, elle estime que l'agriculture doit recevoir des avantages économiques et sociaux équivalents à ceux qui seraient accordés à toute autre catégorie économique de la Nation, mais non identiques.

Il importe d'ailleurs de remarquer qu'en général les chefs d'entreprise accordent très volontiers des journées de congé quand leurs domestiques en ont besoin et que ces journées sont payées.

Les raisons qui s'opposent à la semaine de 40 heures rendent aussi très difficile, surtout dans nos régions, l'octroi des deux semaines de congé payé.

Sur environ 70.000 exploitations agricoles qui existent dans le département de la Loire-Inférieure, plus de 60.000 n'emploient ordinairement aucune main-d'œuvre autre que celle de la famille même de l'exploitant. 8.000 emploient des domestiques hommes ou femmes, généralement un seul ou un de chaque sexe.

Comment dans ces exploitations établir un roulement pour remplacer le salarié en congé ?

En fait, c'est le chef d'exploitation et sa famille qui feront ce travail supplémentaire ; or, ils travaillent déjà autant que le domestique et gagnent moins.

En raison précisément de la mauvaise situation financière des exploitations et du fait des deux semaines

de congé payé, on ne peut qu'envisager : ou bien l'abaissement des salaires des domestiques et ouvriers ; ou bien le licenciement d'une partie de ceux-ci ;

ou bien le dégoût et le découragement accrus des chefs d'entreprise qui abandonneront leur exploitation, à moins d'une revalorisation très marquée des produits du sol que seule peut empêcher que ces éventualités ne se réalisent.

Alors, la semaine de 40 heures se traduit par une augmentation numérique du revenu de la classe salariée des villes. Cette augmentation n'appelle pas de vente supplémentaire importante de produits agricoles, lesquels sont, pour la plupart de première nécessité. Elle diminue par contre la capacité d'achat de la classe paysanne par l'augmentation des prix industriels et commerciaux. La première compensation à trouver sur le plan agricole, à la semaine de 40 heures, est donc d'ordre économique et doit consister dans une augmentation des revenus agricoles.

On revient ainsi, toute dévaluation étant écartée, à la nécessité de cette revalorisation des produits agricoles sur laquelle les études les plus poussées ont été faites par les Chambres d'Agriculture et leurs Associations spécialisées.

Cette première compensation n'écarte pas d'ailleurs, la nécessité de réformes sociales qui s'imposent en agriculture, mais qui sont à chercher d'une manière générale dans une autre direction que la réduction proprement dite des heures de travail.

Sur environ 70.000 exploitations agricoles qui existent dans le département de la Loire-Inférieure, plus de 60.000 n'emploient ordinairement aucune main-d'œuvre autre que celle de la famille même de l'exploitant. 8.000 emploient des domestiques hommes ou femmes, généralement un seul ou un de chaque sexe.

Comment dans ces exploitations établir un roulement pour remplacer le salarié en congé ?

En fait, c'est le chef d'exploitation et sa famille qui feront ce travail supplémentaire ; or, ils travaillent déjà autant que le domestique et gagnent moins.

Allocations familiales

La France étant la seule Nation du monde qui se dépeuple, il importe de préciser sans délai, une politique rationnelle de la Natalité, à l'exemple des pays qui sont dans cette voie et ont obtenu des résultats remarquables.

La Chambre d'Agriculture estime inadmissible les différences de secours attribués à un agriculteur par l'Encouragement aux familles nombreuses, à un salarié de l'industrie par une Caisse d'allocation familiale, à un fonctionnaire par l'Etat (c'est-à-dire par tous les citoyens) :

Paysan	Ouvrier	Fonctionnaire
1 enfant.	0	210
2 enfants.	0	480
3 enfants.	84	810
4 enfants.	384	1.140
5 enfants.	864	1.440

La Chambre déclare, une fois de plus, que la situation des travailleurs des campagnes doit être comparable à celle des travailleurs des villes.

Elle affirme que dans la situation économique actuelle l'agriculture est hors d'état de réaliser cette égalité par ses seuls moyens.

Elle estime, d'autre part, que la famille de l'exploitant mérite autant d'être encouragée que celle du salarié.

Elle réclame une refonte afin d'attribuer à toutes les professions, y compris les agriculteurs, des avantages de famille équivalents.

Avis général

La situation de l'Agriculture se traduit depuis 15 ans, du point de vue agricole, par deux faits :

1^o Abandon de la terre par 150.000 travailleurs chaque année ;
2^o Augmentation des terres incultes égale à la surface de trois de nos départements.

D'autre part, la baisse des produits agricoles entraîne une perte de recettes, donc une perte de pouvoir d'achat dont bénéficierait le commerce et l'industrie, qu'on peut estimer à 50 milliards par an.

Tout nouveau déséquilibre provoqué par les mesures qui viennent d'être examinées ne peut que précipiter cette déplorable évolution.

Sans la revalorisation massive et urgente des produits de la terre, c'est sous peu l'exode annuel de 500.000 agriculteurs par an, des millions de chômeurs, la dépopulation accélérée, la misère et la disette, la ruine du Pays.

RAYMOND LEFEUVRE,
Président de la Chambre d'Agriculture.

L'Avoine poireautée

Il arrive parfois que l'on constate une sorte de gonflement de la tige de l'avoine, gonflement situé entre le collet et le deuxième entre-nœud. En même temps, la céréale dépérit.

Cette avoine « poireautée » (ainsi appelée parce que le renflement de sa tige la fait ressembler au poireau) est atteinte par de petits vers minuscules, qui vivent en parasites dans la tige.

Ce sont des anguilles, de la même espèce que celle qui s'attaque au blé et provoque la nielle. Si l'anguille de l'avoine s'attaque seulement à la tige, c'est qu'elle éprouve de grandes difficultés à cheminer jusqu'au grain, supporté par un filet très mince.

Lorsque l'on constate cet accident, il faut arracher le plus tôt possible les pieds atteints, afin d'éviter que les anguilles ne gagnent les céréales encore saines.

Après la moisson, les pailles contaminées ne doivent pas être employées aux litières, car le champ dans lequel le fumier serait enfoui par la suite serait contaminé. Il est préférable de les brûler.

Signalons que les anguilles ne causent en général de dégâts que dans les champs où la végétation de l'avoine a du mal à démarrer. Il est alors indiqué de fortifier la plante par un apport d'azote rapidement assimilable (nitrates ou ammonitrates).

Lorsque la céréale a été normalement fumée au printemps, il est assez rare que les anguilles puissent se développer ; et si, exceptionnellement, par suite des conditions météorologiques défavorables à la végétation, on constatait leur apparition, il serait facile de permettre à la plante de résister à l'attaque des parasites en lui apportant une petite dose d'engrais azoté.

Un Brin de Causette...

La Science avant point dit son dernier mot... et le principal c'est qu'elle nous dise point les cinq lettres, du célèbre général Nantais ! En attendant, les ingénieurs et les savants en usent ou en abusent. Vraiment point qui se sont fourrés dans leur tête de faire marcher des machines et des usines, sans combustibles aucun et sans déboursier chipette !

An-hui, fallait s'étonner de rien, même des choses renversantes, comme si qu'on vous dirait qu'on va faire marcher des grands bateaux sans charbon, sans mazout, sans voiles, sans tambours ni trompettes. Un Belge, l'ingénieur Stapelle, venant d'inventer un procédé pour capturer l'électricité atmosphérique et la transformer en énergie, capable de faire tourner des moteurs. Dampis l'temps qu'on cherchait ce phénomène, on était quasiment arrivé qu'à brûler des bonhommes, en retirant la foudre du ciel — sans parler des charlatans qui cherchaient à vendre bon prix leurs inventions imaginaires.

Une trouvaille pareille est fort capable de révolutionner le monde. Si qu'elle fera des bureaux, elle fera des mécontents, pisque y en a qu'ont accusé déjà l'ingénieur Stapelle d'être une escroque et un flibustier. Appellé devant les juges de la 13^e Chambre correctionnelle l'a fait tourner un moteur durant tous les débats... et les assistants en sont restés le bec ouvert dans l'eau.

Dans une autre ordre d'idée, on commence à utiliser les forces des marées, pour faire tourner d'immenses usines. Dans la baie de Fundy (ça devant être en Amérique ?) on en a construit une géante, qui marche à piens rendements. L'est fort question d'en monter d'autres, un peu partout à long des côtes. Pu besoin de charbon, ni pétrole. Pensez donc quelle économie et dirigée par d'usss le marché !

Seulement, y a le revers de la médaille. Des savants et des astrophysiciens arrivent à démontrer, par des p'tits calculs, qu'en capturant la force des marées... on finirait par provoquer la chute de la lune, su no! pauvre planète. Vous parlez d'une catastrophe !

Et c'est point des rigolades, pisque tout le monde savent que c'est la lune qui freine la Terre, que c'est elle qu'est cause des marées et de ben d'autres fantaisies.

Les années seraient divisées en sept longs jours, à chaleur tropicale et sept longues nuits à être frigorifiées. Et pis la lune se fonderait en deux su la Terre, dégloutinant ses laves... Hursement que ça serait pour dans 25 millions d'années et qu'on serait pu là, ni les uns, ni les autres !

maître jennot

DU BOIS FLEXIBLE

Dans les laboratoires anglais de recherches sur les produits forestiers à Princes Risborough, l'on vient de réussir, sur du frêne, du hêtre et de l'orme, des expériences de flexibilité. Le procédé est le même que pour courber le bois. Après l'avoir passé à la vapeur, on comprime les deux extrémités dans le sens des fibres jusqu'à ce qu'il perde de 15 à 30 % de sa longueur. Ses propriétés flexibles se révèlent alors de façon tout à fait curieuse.

Le gouvernement veut-il une politique de revalorisation des prix agricoles ?

S'il la veut sincèrement, peut-il la faire ?

Aucune personne avertie ne méconnaîtra la gravité de ces deux questions.

La revalorisation des prix agricoles a figuré en bonne place dans les programmes de la presque totalité des candidats aux dernières élections législatives, sans distinction d'opinions politiques.

Et lorsque le Gouvernement actuel déclare que cette revalorisation figure à son programme, nous pensons qu'il est sincère.

Cependant, deux choses nous inquiètent :

1^o D'abord, certaines déclarations du Président du Conseil (1) selon lesquelles la crise actuelle aurait pour origine la réduction des salaires ouvriers et selon lesquelles un rétablissement des salaires ouvriers suffirait à résoudre la crise.

Ces affirmations nous paraissent tout à fait inexactes.

La crise économique a eu pour origine un déséquilibre de la production et de la consommation, qui s'est produit à une époque de hauts salaires.

Chronologiquement, ce déséquilibre a précédé la baisse des salaires, il en a été la cause.

Une hausse générale des salaires peut avoir un effet utile sur la crise, et nous en sommes si convaincus, que nous nous sommes élevés vigoureusement contre la politique de déflation systématique à une époque où il y avait un certain mérite à le faire.

Mais nous sommes convaincus également que le Président du Conseil se trompe lorsqu'il tient comme moyen suffisant de revaloriser les prix agricoles, une hausse systématique des salaires.

Deux facteurs influent, en effet, sur le prix des produits agricoles, l'offre et la demande.

Le Président du Conseil a, croyons-nous, infiniment raison de tenir pour importante l'amélioration de la demande des masses ouvrières et paysannes.

Mais il aurait tort, selon nous, de négliger l'importance de l'offre.

A quoi servirait-il, en effet, que la demande soit améliorée de 20 ou 25 % par la hausse systématique des salaires si, dans le même moment, soit par augmentation des importations étrangères, soit par augmentation des importations de nos possessions d'outre-mer, soit encore par augmentation de la production métropolitaine,

(1) A la tribune du Sénat, le 16 juin dernier.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

l'offre subissait une augmentation supérieure à celle de la demande ?

Amélioration de la demande, d'accord, c'est indispensable et, en outre, c'est profondément humain.

Mais, en même temps, action sur l'offre, par une politique douanière, une politique coloniale, et une politique générale de notre production agricole.

2^o En admettant que le Gouvernement saisisse la vérité mathématique de ce qui précède, il reste qu'il faudrait aussi que la masse de ses troupes comprenne la nécessité, l'intérêt et la justice de la revalorisation des prix agricoles.

Or, des déclarations de certains journaux, de certains syndicats, dénotent une volonté de s'opposer à toute hausse des denrées alimentaires.

Chose plus grave, l'action directe exercée sur certains marchés agricoles pour obliger les producteurs, non seulement à ne pas élever leurs prix, mais à les abaisser, fait apparaître un divorce éclatant entre la volonté gouvernementale et la volonté de certaines de ses troupes.

Si ce divorce se prolongeait, il n'est pas douteux qu'il en déterminerait un autre infiniment plus grave, celui des masses paysannes et celui des masses ouvrières.

Il est, en effet, inacceptable que le paysan soit pris dans un étau dont une mâchoire serait la hausse de ses charges, et l'autre la stagnation ou même la réduction de ses prix de vente.

Le progrès social, le salaire minimum, ne doivent pas être le monopole d'une fraction du pays. Le paysan n'en aura sa part qu'à la condition de bénéficier d'une substantielle revalorisation des prix agricoles.

Cette revalorisation doit, en effet, comprendre deux éléments : — d'abord, celui nécessaire pour rétablir un équilibre rompu depuis plusieurs années et dont, lors des élections, tous les candidats ont reconnu la nécessité ;

— ensuite, celui rendu nécessaire par l'augmentation récente des salaires et l'aggravation nouvelle des charges paysannes, qui, infailliblement, en sera la conséquence.

C'est à cette double revalorisation que le Gouvernement doit s'attaquer d'urgence, s'il veut éviter un légitime mécontentement des masses paysannes, dont les conséquences ne sont souhaitables pour personne dans les heures difficiles que traverse le pays.

DU FRETAY,
Ingénieur Agronome,
Secrétaire Général de la C. G. P. F.

La fatigue des luzernières

Tandis qu'autrefois la luzerne prospérait pendant de longues années sur le même sol, il est devenu actuellement nécessaire le plus souvent de la retourner au bout de 3 ans. Très fréquemment même elle se salit énormément et ses rendements faiblissent dès la seconde année ; impossible enfin de la réensemencer à la même place : l'échec est certain.

Quelles sont les raisons de cette sorte de « fatigue » du sol ? Cette question est restée longtemps sans réponse. C'est seulement ces dernières années que MM. A. Demolon et A. Dunez, se basant sur des observations faites en 1907 par MM. Bouchet et Chouchak, découvrirent que le dépérissement rapide des luzernières était essentiellement dû à la disparition des nodosités des racines.

L'on sait, en effet, que les racines de la luzerne comme celles des diverses légumineuses portent des nodosités provoquées par un bacille (*B. radicicola*) et que ces nodosités fixent l'azote de l'air dont se nourrit ensuite la plante. Ces nodosités disparaissent, la luzerne se trouve dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins alimentaires, d'où le dépérissement constaté.

Pourquoi les nodosités disparaissent-elles ? Parce qu'un microbe bactériophage mange le bacille radicicola.

Poursuivant leurs recherches, MM.

Demolon et Dunez se sont efforcés de faire bénéficier de leur découverte les praticiens. Les nombreuses expériences culturales qu'ils ont entreprises dans ce but ont abouti à des résultats tout à fait remarquables qu'ils viennent d'exposer devant l'Académie d'Agriculture (Séance du 20 mai 1936).

Tout d'abord MM. Demolon et Dunez ont constaté que la résistance de la luzerne à la « fatigue » variait beaucoup suivant sa provenance. Tandis qu'une luzerne provenant d'une semence fournie par une luzerne cultivée en Seine-et-Oise devenait 25 ans, à l'exclusion de tout autre, était encore en bon état à la fin de la 3^e année, d'autres luzernes semées avec des graines en provenance de l'étranger ne présentaient plus à cette époque qu'une végétation inférieure ; beaucoup même avaient disparu totalement.

Ainsi, déclarent les auteurs, se trouve mise nettement en évidence l'importance d'une adaptation qui concerne non seulement le milieu biologique mais aussi le milieu climatique, c'est-à-dire la flore radicicole autochtone.

avec la collaboration d'agriculteurs ont été à ce sujet pleinement démontrés. MM. Demolon et Dunez les ont résumés en ces termes :

« L'ensemble de nos expériences conduit aux conclusions suivantes :

1° L'inoculation a permis de réussir la luzerne en des points où cette culture autrefois prospère, avait dû être abandonnée à la suite d'échecs répétés, en relation avec la disparition du B. radicicola du milieu. Cette disparition souvent imputée à l'acidification du sol est, en réalité, d'origine bactériologique et due à la répétition trop fréquente de la culture ;

2° L'inoculation a permis une bonne implantation de la luzerne dans des sols jusqu'ici considérés comme impropres à cette culture. Elle a également eu une influence favorable dans de nombreux cas, en intensifiant l'activité des phénomènes symbiotiques ;

3° Combinée avec un choix judicieux de la provenance, elle permet de retarder dans nos régions l'apparition de la fatigue, au moins jusqu'après la 3^e année et, par conséquent, de diminuer considérablement l'intervalle de temps généralement considéré comme nécessaire au retour de la luzerne sur le même sol. En effet, moins le sol a été contaminé par le bactériographe et plus vite il redevient propre au fonctionnement de la symbiose. L'inoculation des graines nous a permis, en outre, de la réinoculation spontanée du milieu, toujours lente dans les terres fortes, qui après disparition du bactériographe conditionne le retour de la culture dans les sols fatigués ».

Nous n'insisterons pas sur la haute portée agricole de ces recherches. Comme l'a déclaré M. le P. Schriber : « Ce qui était vrai hier, ne l'est plus aujourd'hui, depuis les expériences de MM. Demolon et Dunez, qui nous apportent la solution claire, simple, définitive du problème de la fatigue des terres, qui nous fournissent le moyen de lutter efficacement contre son action malfaisante. »

Les remarquables résultats obtenus au laboratoire par MM. Demolon et Dunez et confirmés par de nombreuses expériences, exécutées en plein champ, nous autorisent à espérer que la culture de la luzerne, désormais plus raisonnée, va se renouveler, prendre un essor insoupçonné, puisqu'il nous sera possible de la faire entrer régulièrement dans les assolements à court terme ».

(La Polasse).

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain.

Conseils Pratiques

Comment traiter une morsure de serpent

Il ne faut pas faire fi des anciennes méthodes et en particulier il est nécessaire de mettre un lien serré pour empêcher l'absorption du venin du serpent si la morsure se trouve sur un membre, comme c'est le cas le plus habituel.

Se servir d'un mouchoir, d'un foulard, de n'importe quel tissu et bien serrer la racine du membre.

Ne pas laisser cette ligature trop longtemps sans surveillance, on provoquerait des lésions graves (gangrène).

On peut aussi faire saigner la plaie et sucer le venin en le rejetant au dehors.

Enfin, faire une piqûre de 1/2 cc. de la solution : permanganate de potasse, 1 gr. ; eau distillée, 100 gr.

Cette piqûre peut être faite dans la plaie.

On peut avoir sur soi cette solution toute prête dans un petit tube.

Ne pas négliger de donner une tasse de café très fort au malade en attendant le médecin.

Et, au cas où l'on peut en avoir immédiatement, faire du sérum antivenimeux de l'Institut Pasteur.

S'il y a une très grosse enflure du membre, appliquer des sangsues à la racine.

Mauvaises piqûres

Toutes les piqûres d'épingle, d'aiguille, d'épine peuvent être traitées si l'on n'a pas la précaution de faire saigner la piqûre en plongeant dans l'eau très chaude le doigt blessé ; en pressant et en suçant la blessure ; et d'appliquer ensuite, sur le mal, un tampon d'ouate imbibée d'eau phéniquée ou d'eau oxygénée. Si l'on redoute que la piqûre d'un insecte ou d'une mouche soit particulièrement mauvaise, une goutte de perchlorure de fer ôtera la douleur et empêchera l'enflure, en décomposant le venin.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître, à l'ARGUS — Doyen des Bureaux d'extraits de Presse de France et de l'étranger, — la nouvelle édition, la septième de : « Nomenclature des Publications en Langue française du Monde entier ».

C'est un volume très documenté, genre de travail unique, classé méthodiquement, contenant plus de 15.000 noms de périodiques différents en langue française, dont chacun d'eux posséderait un exemplaire.

ADHÉRER AU SYNDICAT
C'EST DÉFENDRE SES INTÉRÊTS

Résolution des Présidents des Chambres d'Agriculture

Le Comité permanent de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture vient d'adopter une résolution dans laquelle il prend acte des déclarations du Gouvernement relatives au respect de la propriété et à la liberté du travail. Le Comité se déclare en faveur d'un relèvement général des conditions d'existence de tous les travailleurs de la terre. Il condamne toutes les manœuvres tendant à priver le pays des récoltes dont il a besoin. Il réclame la révalorisation urgente des produits du sol et confirme la nécessité, lors de l'exécution du plan de rééquipement national en préparation, de doter l'agriculture de moyens propres à la réalisation des travaux ruraux qui s'imposent d'urgence.

Le Comité demande enfin aux pouvoirs publics de poursuivre tous leurs efforts pour éviter et résoudre des conflits préjudiciables aux intérêts de l'agriculture.

Quand même !

Nous répétons encore cette grande vérité, qu'il n'y a pas de petite, grande, ni moyenne culture. Il y a l'agriculture tout court, et il n'appartient pas aux gens des villes, si bien intentionnés soient-ils, de nous donner des leçons d'économie agricole, notamment sur les procédés suivant lesquels les surfaces nationales doivent être cultivées en raison de leur nature ou de leur situation.

Il est invraisemblable de constater l'ignorance des avocats ou professeurs qui nous gouvernent devant les problèmes de la terre.

Les événements actuels renforcent chaque jour cette idée de la corporation qui est la vérité de demain, car il n'y a aucune possibilité pour la paysannerie d'accepter ces lois ou ces pressions exercées par les villes, ou les entités qui se sont substituées, dans le désordre actuel, aux gouvernements ou au parlement pour décréter des ukases applicables à nos campagnes. La moisson est prête et on vient débiter nos camarades ouvriers agricoles pour de pures raisons politiques. On veut imposer aux employeurs des conditions brutales de catastrophe et l'on s'étonne de la résistance de la part de gens qui mangent leur argent et celui qu'ils ont emprunté depuis quatre ans pour nourrir la Nation.

Il ne fallait pas commencer par la fin, Messieurs les ignorants, « De toute manière, nous voici arrivés à l'heure de la moisson et les éléments néfastes, pluie et vent, étaient suffisants pour nous, paysans, sans que les ambitions de la politique s'en mêlent et viennent compliquer notre tâche. Qu'ils soient bien avertis cependant que la moisson se fera quand même, car le paysan français a conscience de son devoir envers la Nation, n'étant pas aux ordres du Komintern ni du camarade Dimitroff.

Que les paysans de l'île-de-France — qui semblent les plus visés actuellement — sachent bien que, quoiqu'il arrive, ils ont derrière eux tous les paysans de France qui viendront les aider à rentrer leurs gerbes. Des volontaires s'inscrivent actuellement partout dans ce but.

Qu'ils accordent donc, en avance sur la révalorisation promise (?) des produits de la terre, un juste salaire à leurs ouvriers. C'est absolument d'accord. Mais qu'ils sachent bien que la paysannerie de France, comme eux-mêmes, n'acceptera jamais qu'on lui passe au cou le carcan que certains voudraient lui imposer en provoquant chez elle la lutte de classe, et qu'elle veut rester libre et française.

A. GAULT.

Liens de Gerbes

Liens de gerbe Sisal câblés, trois fils, qualité extra, longueur 1^m40 garantie avec boucle et bout rouge.

105 fr. le mille

Prix net, départ Nantes, jusqu'à épuisement. Nous transmettons les ordres dès maintenant au Syndicat.

LE CONCOURS SPÉCIAL de la Race ovine du Cotentin Montebourg, 17 Août 1936

Le Concours spécial de la race ovine du Cotentin, ouvert à tous les éleveurs de la race, groupe généralement plus de 250 sujets reproducteurs d'élite et de race pure.

Il donne lieu à de remarquables présentations. Il attire des visiteurs et des acheteurs de toutes les régions de France et de l'étranger où prospèrent les ovins d'herbage.

Cette année, ce concours aura lieu le lundi 17 août, à 9 heures ; il coïncidera avec la foire aux moutons de la Mi-Août (la plus importante de l'année). Au total plus de 600 ovins seront réunis ce jour sur la vaste place de la ville de Montebourg dont les grandes foires sont à juste titre réputées.

Renseignements et engagements au Directeur des Services Agricoles, Commissaire général, Saint-Lô (Manche).

Les Cours pratiques d'Apiculture

ELEVAGE ARTIFICIEL des REINES

Dans le dernier numéro du « Bulletin des Agriculteurs » nous nous étions arrêtés à l'élevage artificiel des Reines.

L'étude des métamorphoses des abeilles et l'observation de leurs agissements ont prouvé :

1° Que tout œuf fécondé pouvait donner naissance à une femelle par faite ou Reine ou bien à une femelle neutre ou ouvrière, selon la nourriture qu'elle reçoit et la forme de la cellule dans laquelle elle se développe.

2° Que toute colonie qui a perdu sa mère peut la remplacer, à condition qu'elle possède des œufs ou des larves âgées de moins de trois jours.

3° Que toute abeille qui s'est orientée vers un emplacement y retourne.

Après avoir rappelé toutes les constatations ci-dessus, M. Etienne Giraud montra le matériel qu'il emploie pour élever les Reines : 1° Une ruche de petite dimension dont le fond est en toile métallique, et qui renferme des rayons bâtis contenant du miel, du pollen et de l'eau ;

2° des cupules en bois servant de support à la cellule royale artificielle ;

3° des bandes de fer perforées dans lesquelles on peut fixer 6 cupules en bois ;

4° une aiguille à transfert ou picking, dont l'extrémité est amincie et terminée par une palette aplatie et recourbée et qui sert à prendre les larves de moins de trois jours dans les cellules d'ouvrières.

M. Etienne Giraud commença d'abord par déverser dans sa ruche garnie de rayons contenant du miel de pollen et de l'eau, 1 kg environ de jeunes abeilles. Il recouvra sa ruche avec des sacs et la transporta dans sa cave. Au bout de 4 à 5 heures, le bruissement des abeilles devint intense. Alors il plaça à la partie supérieure de la ruche des bandes de fer supportant les cupules artificielles garnies de larves de choix.

Les abeilles orphelines les acceptent avec empressement, les nourrissent avec de la bouillie royale et frottent leur bec au bout de 24 heures les abeilles sont rendues à leur colonie et les cupules transportées dans des ruches d'élevage pour être achevées.

M. Etienne Giraud montra comment on fabrique les cupules artificielles avec un bâton spécial que l'on trempe plusieurs fois dans la cire fondue. Il prit un rayon de jeune couvain dans une des ruches du Parc. Il fit remarquer les œufs et les larves de moins de trois jours baignant dans la bouillie blanchâtre. Le travail le plus délicat est de soulever la larve avec le picking sans l'endommager pour la déposer dans la cupule artificielle. Plusieurs auditeurs essayèrent et réussirent parfaitement.

FECONDATION DES REINES

L'avantage de ce procédé vient de ce que les larves ainsi transférées éclosent le 10^e jour après leur transfert. La veille de l'éclosion, les cellules royales (toujours la pointe en bas), sont transportées dans les nœuds. Un nucléus (au pluriel : nucléi) est le nom donné à une petite colonie installée dans une ruche.

L'étude des mœurs des abeilles a prouvé que deux Reines ne sauraient vivre en paix dans une même colonie, à moins d'être séparées par une toile perforée. Si donc une ruche il y a plusieurs cellules royales qui doivent éclore, la reine qui sort la première détruit toutes les autres dans leur berceau. C'est pourquoi il faut les séparer la veille de leur éclosion.

Le nucléus sera composé autant que possible de trois types royaux : un de pollen, un garni d'œufs ou de très jeunes larves et un autre de miel. L'approvisionnement est nécessaire pour subvenir à l'alimentation des larves et des abeilles ; le jeune couvain est donné pour empêcher la désertion des abeilles au moment où la jeune Reine sortira pour son vol nuptial.

L'acceptation des cellules royales par les nucléi est généralement assurée si ces colonies sont orphelines depuis vingt-quatre heures. Les reines vierges venant d'éclore sont généralement acceptées par les abeilles rendues orphelines et après six heures d'orphélinage, à la condition qu'elles n'aient pas de jeune couvain. Elles sont très difficilement acceptées après le premier jour de leur sortie du berceau. Un bon moyen pour faire adopter les reines vierges, six ou huit jours après leur sortie de leur cellule,

consiste à secouer les jeunes abeilles dans une boîte à essaim et cinq ou six heures après, lorsqu'elles ont remarqué leur orphélinage, de faire passer la reine enduite de miel par un trou pratiqué à l'avance dans la paroi de la boîte à essaim. Le soir elles sont traitées comme un essaim et mises en nucléus en les secouant.

La jeune reine cherche généralement à sortir, pour se faire féconder, dès le 5^e ou 6^e jour après sa naissance et commence sa ponte deux ou trois jours après l'accouplement. Si le temps n'est pas favorable ou s'il y a disette de mâles, la fécondation et la ponte peuvent être retardées ou ne pas avoir lieu. Malgré des exceptions dûment constatées, on peut considérer que passé les 30 premiers jours, une jeune reine n'est généralement plus apte à l'accouplement. La colonie dépérit et finit par disparaître.

On appelle reines bourdonneuses celles qui ne pondent que des œufs de mâles ou bourdons. Cela provient : soit qu'elles n'ont pas été fécondées, soit de ce que leur provision de germes fécondants est épuisée.

Les mères peuvent vivre 3, 4 et même 5 ans, mais leur fécondité diminue généralement dès la 3^e année.

Les abeilles ne les remplacent que lorsqu'elles deviennent impotentes, mais l'apiculteur trouve avantage à les renouveler lui-même méthodiquement en achetant des reines sélectionnées.

NOUVEAU COURS GRATUIT

Le prochain cours se fera le dimanche 2 août, à 15 heures, au Pigeon Blanc, à 10 km de Nantes, sur la route de Rennes. Prendre le car Drouin ou aller à bicyclette. S'arrêter à la charcuterie Couffin et demander où se trouve le Rucher-Ecole.

Exercices pratiques : Récolte et extraction du miel.

Conseils pour obtenir du miel surfin.

Louis CHEVRIER,

Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

Ouvrages consultés :

— Notes de M. Etienne Giraud.
— Leçons pratiques d'Apiculture de Marius Barthélemy (ouvrage publié par les soins de la Société d'Apiculture des Bouches-du-Rhône).
— La conduite du Rucher, par Bertrand.

LA FRANCE, nation des poires

500 milliards prêtés à l'étranger sont perdus, alors qu'on pourrait les récupérer. Voyons le cas pour la Turquie :

Si la Turquie a décrié que, dorénavant, elle ne paierait plus que 50 % de coupon, d'une dette fixée par le traité de Lausanne à 107 millions de Livres Turques-or, puis ramenée en avril 1933 à 8 millions de Livres Turques-or, par un tour de passe-passe incroyable, faisant perdre aux prêteurs français 90 % de leurs avoirs et au Trésor en impôts annuels une recette de 118 millions 250 mille francs.

Si notre Ministre des Finances, dans une louable franchise, nous a édifiés sur la situation financière, et déclaré :

« Nous défendrons l'épargne et nous acceptons d'examiner toutes les suggestions, toutes les suggestions qu'on apportera. »

La Turquie, avant la guerre, ne payait pas les arrérages de sa dette contractée en France. M. Rouvier, Ministre des Finances et Président du Conseil, avait envoyé un cuirassé devant Constantinople pour saisir les douanes Ottomanes et 48 heures après l'arrivée de ce cuirassé, la Turquie réglait entièrement les arrérages échus de sa dette.

Cette mesure simple, rapide, employée par un des prédécesseurs de M. Vincent Auriol, a donné les meilleurs résultats.

Enfin ne pourrait-on rappeler à la Turquie cette nécessité de respecter scrupuleusement les engagements qu'elle a pris vis-à-vis d'une dette insignifiante et les centaines de millions qu'elle se propose d'engloutir dans des fortifications aux Dardanelles qui serviraient peut-être un jour à faire massacrer des millions d'hommes.

L'honnêteté, des actes, des résultats tangibles pourraient seulement ramener la confiance.

La hausse du prix du vin

Les Chambres syndicales du commerce en gros des vins de notre région viennent d'informer le public que la hausse qui affecte le prix du vin est la conséquence des mesures prises pour révaloriser le vin, et permettre aux viticulteurs de gagner leur vie.

Rien de plus exact et de plus juste. Il est, en effet, exact que la hausse voulue, recherchée, obtenue des vins à la propriété, doit entraîner une augmentation des prix pratiqués par le commerce.

Les Chambres syndicales en profitent pour faire connaître les charges qui grèvent un hectolitre de vin dans le commerce, les commissions, frais, charges sociales que les commerçants doivent récupérer.

A cette lecture, de nombreux viticulteurs ont dû éprouver une amertume bien naturelle. Il leur serait souvent bien difficile, faute de comptabilité, d'aligner des chiffres aussi éloquentes. Et puis, à quoi cela servirait-il ? Pourraient-ils, comme le font les négociants, exiger que le prix de vente de leur vin à la propriété tienne compte d'un prix de revient scrupuleusement établi, sans oublier aucune des charges que la viticulture doit, elle aussi, supporter ?

Faut-il conclure, comme le font déjà certains viticulteurs, que la propriété ne sera vraiment en mesure de se défendre que lorsqu'elle pourra publier des chiffres précis et irréfutables ?

Les vigneron de nos régions notent sans doute aussi, avec aigreur, que le commerce local fait état de frais de transport concernant des vins provenant du Midi et de l'Algérie.

Ne serait-il pas désirable que le commerce de chez nous vende surtout des vins du pays ?

Il y a un effort de collaboration qui s'impose entre vigneron et négociants, pour que les uns et les autres gagnent honnêtement leur vie, en vendant d'abord les bons vins de chez nous.

En pleine folie

Nous avons déjà dénoncé l'erreur du parlement légiférant au petit bonheur sans aucun souci des réalités professionnelles. En est-il une preuve plus manifeste que la prétention d'appliquer des lois faites pour les ouvriers de l'industrie ou du commerce à l'ensemble du pays.

Quelle méconnaissance profonde de la structure même de la Nation est révélée par de pareils errements ! Salaires, contrats collectifs, congés payés, et un peu plus, loi de quarante heures, appliqués à l'agriculture ! Quand on songe que, sur 2.421.933 établissements agricoles, 1.341.122 d'entre eux n'emploient aucun salarié et que 8.000 seulement en emploient plus de 10, on est obligé de constater que ce n'est plus du social que l'on fait mais de la basse démagogie politique dans le but de détruire définitivement la France.

Qui donc, bonnes gens de nos campagnes, petits artisans, petits commerçants, petits agriculteurs, qui travaillent tous avec votre famille et n'avez aucun salaire que le dérisoire produit de vos durs efforts, vous donnera des congés payés ?

Est-ce l'Etat qui vous les accordera ? Alors, vous continuerez à travailler du lever du soleil à son coucher pour extraire du sol les substances nourricières des populations des villes et jamais, à aucun moment de notre histoire, vous n'aurez connu un pareil servage et une pareille misère.

Si tout bon sens (qualité française qui n'est sans doute pas l'inspiration de la politique actuelle) n'était pas perdu, on aurait dû d'abord chercher à faire vivre mieux ces millions de familles paysannes consommatrices et productrices.

Mais dans notre maison à l'envers, les problèmes ne peuvent pas être pris à l'envers. On vient de mettre la charrue avant les bœufs et, dans le sillon que l'on va ainsi tracer, on va enterrer définitivement les familles paysannes et rurales françaises.

Il est inutile de se leurrer. La politique de relèvement des salaires dans les villes d'abord a comme contre-partie la pression exercée sur les cours des produits pour éviter leur hausse sur les marchés des cités sans quoi tout serait à recommencer demain.

Et ce sont ces gens-là qui se sont dit capables, par leurs méthodes, de rendre la France libre, forte et heureuse alors que tous leurs actes tendent à faire disparaître les moyens et petits artisans commerciaux, industriels et agricoles en laissant subsister les grands monstres économiques créés par le libéralisme, parler depuis longtemps d'ail leurs dans l'Etat totalitaire que l'on combat dans les mots mais que l'on applique dans les faits.

Que tous ceux qui ne veulent pas mourir ou qui ne veulent pas voir leurs enfants devenir des esclaves se joignent à nous et se groupent autour de notre doctrine du néo-socialisme français, seul capable d'assurer le relèvement de la Nation, tant au point de vue moral qu'au point de vue économique.

Le salut de la France, répons, le, aura pour base le paysan de France dans sa corporation.



Les Plantes vivaces

CULTURE - MULTIPLICATION - EMPLOI

(suite)

Au printemps, on peut opérer la division des touffes en pleine terre pour les espèces rustiques et vigoureuses, ou sous châssis froid pour les espèces délicates ou nouvelles dont on veut tirer le plus grand parti au point de vue multiplication. On arrose pour faire adhérer le sol aux racines de la nouvelle plantation, on opère avec un peu plus de soin si possible lorsqu'on opère sous châssis froid, système qui donne de très bons résultats. Le châssis froid évite les pertes et facilite la reprise.

On multiplie en juillet-août les plantes à floraison printanière, qui ont eu le temps de se reposer après avoir fleuri et qui reprennent en été une nouvelle végétation, pour se ramifier durant l'automne. On fera ainsi pour les Ajuga, Alyssum, Aubrieta, Campanula carpatia, Dianthus bellis, Plox divaricata, Primula saxifraga, Statice armeria, Viola, etc.

Cette opération se fait en place ou en pépinière d'attente. Il est bon dans ce cas, lorsqu'on refait des bordures, de mettre un peu de terre neuve et de bon terreau sur la ligne de plantation pour amorcer les racines et faire pousser la nouvelle bordure avec vigueur. Ex. : Aubrieta, Gillet mignardise, Statice saxifraga ; on enlève les vieux pieds, on les divise en éclats de force à peu près égale, avec un peu de racine à la base.

En ce qui concerne la mise en pépinière de tels éclats pour le cultivateur, marchand de plantes vivaces, on repique en planches en quinconces les éclats de 0,10, 0,15, 0,20 cm. de distance, suivant les espèces, on arrose pour faire adhérer le sol aux racines ; en cas de chaleurs fortes, un bon paillis tiendra le sol frais et arrêtera l'essor des mauvaises herbes, c'est économique puisque cela diminue la main-d'œuvre et que le jus de fumier, entraîné par l'eau de pluie, nourrit le sol et les plantes.

De septembre à novembre, on procède à la division des touffes des espèces végétales de bonne heure au printemps et dont les organes sont suffisamment prêts pour être divisés.

Les Pivoines sont dans ce cas. Avec ce système précoce de division, on aura de la fleur au printemps, sans quoi, en divisant au printemps on aurait peu ou pas de fleurs. En effet, en automne les plantes ont le temps de s'enraciner et les plantes supporteront mieux un été un peu sec.

La pépinière du jardin fleuriste

Un terrain consacré à la pépinière florale est indispensable, soit dans une grande propriété privée, soit dans les établissements horticoles des villes destinées aux garnitures florales des jardins publics.

En dehors du carré des couchers, en effet, il faut avoir une quantité suffisante de planches de repiquage des semis. Disons-le en passant, ce terme éducation est assez savoureux, quoique fort juste, on l'employait jadis dans les traités d'élevage des volailles, abeilles, escargots ; il évoque « les bonnes manières » en usage dans les Universités anglaises, par exemple, où l'on donne pas seulement, comme chez nous, l'instruction. Et ne soyez pas surpris d'entendre quelqu'un de très peu sportif vous dire que cette éducation est en grande partie aidée chez nos voisins par la pratique raisonnée des genres d'équipe qui demandent une grande discipline et l'art de savoir perdre une partie. On n'assiste pas en effet là-bas à ces scènes lamentables qui semblent spéciales aux gens de langue d'oïl, où les joueurs se battent entre eux, voulant tous gagner à toute force, trop heureux quand le public lui-même ne les chasse pas hors du terrain pour jeu déloyal. Mais... nous voici loin de l'horticulture. Education est juste pour une plante qu'il faut soigner, tuteurer, palisser, ébourner, biner, sarcler, etc... Tous ces soins la font progresser en beauté et vigueur et la rendent plus marchande. Dans les jardins de propriétés moyennes, on choisit quelques carrés de potager pour cet usage, on leur applique une bonne fumure et ils remplissent très bien l'office de pépinière florale dans un jardin non spécialisé à cet usage.

Il y aura cependant une règle à suivre : il faudra cultiver chaque espèce à l'exposition qui lui convient. Il faut un terrain bien ensoleillé, mais avec quelques abris pour les plantes d'ombre. Il faut, pour une bonne condition, choisir un bon sol fertile, de consistance moyenne, plutôt un peu fort que trop léger (car on peut toujours l'améliorer par des apports de sable), car souvent il faudra lever les plants en motte pour leur transport, dont avoir une terre d'une certaine tenue, pas trop sèche et friable.

On défonce ce terrain et on le divise en planches ayant 1 m. 20 de

large avec des sentiers de 0 m. 40 entre les planches, on fume ces terres de pépinières au printemps et à l'automne, au moment du remaniement des terres.

Pour les plantes de terre de bruyère, il faut, si l'on n'a pas sur une bande naturelle d'un tel sol, faire des planches en tranchée, de 0 m. 40 de profondeur, que l'on remplira de bonne terre de bruyère concassée et pressée, on pourra y mettre du terreau de feuilles, on fera chaque année des apports de terre neuve de bruyère, car toutes ces plantes se lèvent en motte et l'on en exporte ainsi une assez forte quantité.

Dans la pépinière florale, on stocke, après effet de printemps, au jardin décoratif beaucoup de plantes dont l'effet est passé et qu'on tiendra là en réserve pour un an. On les y propage en juin-juillet par éclats, pour préparer à nouveau des plants vigoureux pour le décor du prochain printemps. On y met à se multiplier après la floraison tous les bulbes à fleurs passés, dont on aura brisé les hampes sous les ovars (Tulipes) ou sous l'ovaire le plus bas sur la grappe (Jacinthes) pour leur éviter de s'épuiser à nourrir les fruits, ce qui viderait les bulbes de leurs réserves de sucres. On y repique, en planche, les Giroflées, Pensées, Silènes, Myosotis, qu'on met en place à l'automne ou au printemps pour le décor des jardins. On y travaille des plantes, tels les petits Chrysanthèmes à petites fleurs qu'on relève en mottes en boutons pour les mettre en place en fin d'été-début d'automne, ce qui leur permet de faire un effet immédiat ; une fois les plantes à garniture d'été passées, on y met en carrés les pieds mères de plantes molles dont on a besoin de tirer des boutures aussi. On y sème et repique, de plus, toutes les plantes annuelles et vivaces : Ageratum, Reine-Marguerite, Zinnia, Gilets d'Inde, Coleus, Anémones du Japon, Asters, Primevères des jardins, Rudbeckia, Chrysanthèmes ; on y garde de plus des lots de réserve pour remplacer les vides causés au jardin d'ornement par les plantes qui périssent pour des causes diverses.

Pour les plantes difficiles à tenir en motte, on peut les y cultiver en godets que l'on enterre dans une planche et que l'on utilise aussitôt qu'on en a besoin. On y fait tous les semis de toutes catégories de fleurs, annuelles, bisannuelles, vivaces. Voici le rôle, non seulement utile, mais aussi indispensable que joue la pépinière florale vis-à-vis des jardins d'agrément.

Il ne faudra pas oublier que le tuteurage joue un rôle assez important dans la culture des plantes vivaces de haute taille. Exemple : Dahlias. Il faut donc des tuteurs solides, droits, assez longs, du raphia et du junc.

De même, il est indispensable d'avoir des cultures de plantes vivaces dans les meilleurs genres et les espèces les plus décoratives pour la fleur coupée, ce qui évite de ravager les corbeilles de plates-bandes du jardin fleuriste d'ornement.

On peut pour le pincement, répété à plusieurs reprises à l'état hercagé d'espèces très hautes, les réduire de taille. Exemple : Boltonia ; de même par l'ébourrage bien pratiqué on obtient des fleurs en moins grande quantité mais beaucoup plus grosses. Exemple : Chrysanthèmes, Gilets.

Une fois les plantes vivaces défeuillées, il faut les soigner, les épucher, couper ras les tiges défeuillées, sans quoi le carré ou la plate-bande manquera vite de tenue. Bien entendu, si on veut récolter des graines, on laissera les plus belles tiges à cet effet, en les tuteurant. Avec des soins, des arrosages, avec un bel été et un automne doux, certaines plantes vivaces remontent, c'est-à-dire donnent une deuxième floraison. Ex. : Pyréthres roses, Delphiniums ou Damphinelles ou Pieds d'alouettes vivaces, ces plantes donnent une deuxième floraison en août-septembre. De toutes façons, il faut donc tenir les plantes vivaces très propres après la floraison, qu'il s'agisse d'esthètes à bordures ou plates-bandes.

Bien entendu, ces plantes peuvent s'hybrider et se sélectionner, s'améliorer en un mot, comme toutes les autres plantes des jardins. Les Heuchera astilbe, Iris, Hemerocallis-Lys, ont été étudiées avec soin à ce sujet par quelques spécialistes, ainsi que pour les anémones du Japon, campanules à feuilles de pêche, de même pour les Pivoines. Prêthres roses, Delphinium.

G. DURIVAUULT,

Ingénieur horticoles,
Conservateur des Parcs et Jardins
de la Ville de Nantes.

Oui, mais il faut à vos terrains
Les Engrais complets St-Gobain.

MARCHES DE LA VILLETTE										
Du Lundi 27 Juillet 1936										
ANIMAUX	Anvers	Ventes	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.485	2.280	7 50	6 40	5 30	8 10	4 50	3 52	2 65	5 02
Vaches.....	1.586	1.450	7 20	5 90	4 90	8 60	4 32	3 25	2 45	5 50
Taureaux.....	400	385	6 20	5 70	5 20	6 60	3 72	3 13	2 60	4 10
Veaux.....	1.881	1.750	9 00	8 00	7 20	10 00	5 40	4 55	3 95	6 00
Moutons.....	11.246	11.000	14 00	10 00	7 90	14 90	7 00	4 70	3 47	7 45
Porcs.....	1.290	1.290	9 00	8 72	6 86	9 28	6 30	6 10	4 80	6 50

Du Jeudi 30 Juillet 1936										
Bœufs.....	1.057	1.000	7 60	6 50	5 40	8 20	4 55	3 57	2 70	5 08
Vaches.....	682	650	7 30	6 00	5 00	8 70	4 38	3 30	2 50	5 55
Taureaux.....	280	225	6 30	5 80	5 30	6 70	3 78	3 20	2 65	4 15
Veaux.....	1.609	1.500	9 00	8 00	7 20	10 00	5 40	4 55	3 95	6 00
Moutons.....	4.346	4.200	13 80	9 70	7 60	14 70	6 90	4 55	3 35	7 35
Porcs.....	1.448	1.448	9 28	9 00	6 86	9 42	6 50	6 30	4 80	6 60

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.471. — Maine-et-Loire, 420; Sarthe, 564; Mayenne, 730; Loire-Inférieure, 36; Indre-et-Loire, 100; Deux-Sèvres, 19; Vienne, 10; Vendée, 82; étrangers, manque.

PORCS : 1.290. — Maine-et-Loire, 120; Sarthe, 150; Loire-Inférieure, 140; Indre-et-Loire, 20; Deux-Sèvres, 45.

Association Générale des Producteurs de Viande

L'APPLICATION DE LA LOI DU 16 AVRIL 1935

Les achats d'animaux tuberculeux

Les achats et la destruction des bovins présumés tuberculeux se poursuivent dans les divers départements. On se rappelle qu'un crédit de 30 millions restait disponible à cet effet pour l'épuration de notre cheptel pendant l'année en cours.

Du début de celle-ci au 1^{er} juin dernier, les opérations d'achat ont porté sur près de 13.000 animaux, ce qui porte le total des bovins détruits depuis la mise en application de la loi à près de 50.000 têtes.

Les crédits employés cette année pour le paiement des animaux tuberculeux aux vendeurs se sont élevés à peine à 6 millions jusqu'au 1^{er} juin.

Le prix moyen de ces achats ressort donc à 1 fr. 10 en moyenne. Il y a lieu de considérer à cet égard que la plus grande part des opérations se sont effectuées sur la base de l'ancien prix maximum, soit un franc au kilo vif, puis que le prix limite actuel de 1 fr. 50 n'est appliqué que depuis le 24 avril dernier.

Quoi qu'il en soit les crédits sont assez loin d'être épuisés. Les commissions d'achats fonctionneront donc jusqu'à la fin de l'année, mais il est vraisemblable que, sauf pour certains départements, les sommes allouées ne pourront être intégralement utilisées à cette date.

Au premier janvier prochain, les sommes non employées retourneront donc au Trésor, mais, comme pour l'année dernière, le reliquat pourrait être repris, soit, comme certains Chambres d'Agriculture le demandent, pour continuer les achats d'animaux tuberculeux, soit pour toute autre application de la loi du 16 avril, soit enfin pour la mise en œuvre de la loi sur la prophylaxie de la tuberculose du 7 juillet 1933.

Le marché du mouton et les envois de l'Afrique du Nord

Dans notre dernier bulletin, nous avons souligné de nouveau l'augmentation générale des entrées de moutons en provenance de l'Afrique du Nord.

Cette progression est mise en évidence par les quatre chiffres suivants :

Moutons sur pied : 5 mois de 1936, 273.455 têtes ; viandes fraîches, 13.968 quintaux.

Moutons sur pied : 5 mois de 1932, 100.417 têtes ; viandes fraîches, 23 quintaux.

Cet accroissement est en partie compensé, il est vrai, par une réduction des introductions étrangères.

S'il reste encore un certain excédent d'entrées par rapport à cette époque, il se trouve donc singulièrement réduit par le resserrement effectué depuis quatre ans sur les contingents étrangers.

Il n'en reste pas moins que l'élevage métropolitain a manifesté quelque inquiétude ces derniers mois devant ce développement des arrivages africains qui s'est accompagné d'une baisse sensible des cours du mouton sur le marché métropolitain.

Il convient d'examiner avec sang-froid cette question sans perdre de vue que, des deux côtés, ce sont des intérêts français qui sont en jeu.

On connaît la situation vis-à-vis de l'Algérie : de ce côté, c'est la liberté absolue à l'entrée en France. On sait d'ailleurs que, depuis plus d'un demi-siècle, l'Algérie nous envoie annuellement de 600.000 à 1.200.000 moutons. Il convient même de rappeler à ce sujet que, contrairement à une opinion répandue, les envois algériens depuis la guerre ont été constamment inférieurs à ce qu'ils étaient par exemple au début de ce siècle malgré la forte réduction de l'effectif ovin de la métropole.

De ce côté, on ne peut donc dire qu'il y ait une augmentation anor-

Pommes et Cidres

LES MARCHES DE L'OUEST

La gêne des affaires reste constante et on ne peut noter que le calme sur le marché des eaux-de-vie de cidre. Nous disons calme des acheteurs et réserve des vendeurs. Lorsqu'on a besoin de disponible, pour un réapprovisionnement, il faut payer de 555 à 570 francs l'hectolitre d'alcool pur départ.

Sur le livrable trois octobre, les affaires quoique presque nulles sont, lorsqu'il s'en traite, faites entre 515 et 530 francs l'hectolitre base 100° aux conditions habituelles ; plus généralement, ces affaires continuent à être conclues avec un écart de 25 fr. sur le cours des alcools de pommes achetables par l'Etat sur la campagne prochaine, on sait que le prix de ceux-ci est de 489 fr. les 100°.

LES POMMES A CIDRE

D'une façon générale, il n'est pas connu d'affaires de pommes traitées au cours de cette quinzaine. La Loire-Inférieure signale une demi-année avec peu d'affaires sur le livrable. Dans les autres départements cidricoles, le nord du département de la Manche paraît avoir une récolte satisfaisante, le reste du département est moyen.

Les autres départements cidricoles pour lesquels on escomptait en général, une année très satisfaisante, paraissent maintenant moins bien placés ; cependant, on doit dire que chaque région est à peu près également fournie et que les mouvements inter-régionaux n'auront pas, sans doute, l'ampleur de ceux de certaines campagnes cidricoles.

COURS DES CIDRES DE CONSUMATION

Carentan, le 13 juillet. — Le cidre ordinaire vaut de 75 à 80 fr. la barrique.

Ernée, le 14 juillet. — Le cidre de consommation vaut de 100 à 120 fr. la barrique.

Pouancé, le 16 juillet. — Le cidre pur jus vaut de 90 à 100 fr. la barrique.

Norl-sud-Erdre, le 17 juillet. — Le cidre ordinaire vaut 120 fr. la barrique, le pur jus, 140 fr.

Saint-James, le 20 juillet. — Le cidre ordinaire vaut de 65 à 70 fr. la barrique, le pur jus, 90 fr.

Saint-Hilaire-du-Harcouët, le 22 juillet. — Le cidre de consommation vaut de 70 à 90 fr. la barrique ; le pur jus, de 95 à 105 fr.

Nantes, le 23 juillet. — La chaleur n'aidant pas, la consommation du cidre se ralentit beaucoup dans notre région ; de plus, les cidriers n'achètent qu'au fur et à mesure de leurs besoins, espérant pouvoir commencer à fabriquer du cidre nouveau vers le 15-20 août prochain. Actuellement, les bons cidres de consommation titrant 5 degrés sont cotés 50 francs l'hecto, départ livraison disponible.

COURS DES CIDRES DE DISTILLERIE

Pouancé, le 16 juillet. — Les claires de distillerie valent de 3 fr. 50 à 4 francs le degré hecto.

Tinchebray, le 20 juillet. — Le cidre de distillerie vaut de 4 francs à 4 fr. 25 le degré hecto.

Le Camarade Doryphore et la grève

Le « Paysan Lorrain » raconte l'authentique histoire suivante :

A Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), l'adjoint au maire qui n'est en rien ouvrier agricole, s'est institué le mandataire de ceux-ci, pour s'en faire un tremplin électoral.

Dans cette commune, où l'on cultive beaucoup de pommes de terre destinées aux Halles, à la fin de la semaine dernière, un cultivateur discutait au nom de ses collègues les conditions de salaire avec l'adjoint mandataire des ouvriers. L'interruption du travail a empêché de combattre le Doryphore, aussi cet insecte fait de nombreux dégâts dans les cultures.

Au cours de la discussion, un des points d'accrochage était le prix d'arrachage de l'hectare de pommes de terre et le patron dit : « D'ailleurs, » pour l'arrachage, ce n'est peut-être pas la peine de s'en faire, le camarade Doryphore va s'en charger ».

— Le Doryphore va s'en charger, je voudrais voir ça ? répliqua l'adjoint.

— Il est déjà en route, et vous savez il travaille fort !

— Comment, il travaille... mais nous n'admettons pas cela, tout le monde doit être en grève, Doryphore comme les autres.

Se tordant et secoué d'un vaste rire intérieur, le patron continue :

— Vous pouvez toujours y aller, vous ne l'empêcherez pas.

— Vous allez voir cela, on va vérifier dans quelle pièce il est, je vais y envoyer un piquet de grève sur la route et je vous garantis que cet après-midi il n'y sera plus.

Le patron alors passe dans la pièce voisine — (cette conversation se passait à la mairie) — arrache une des affiches prescrivant la lutte contre le Doryphore, la met sous les yeux du camarade adjoint délégué « en lui disant : « Allez-y, tenez, arrêtez-le ! »

Savons

Croix d'Or..... 275

Savon G. H. B..... 255

Conseils juridiques

La Loi sur le Bien de Famille insaisissable

Devant l'incertitude de la situation générale les aléas et les surprises que peut encore réserver une crise économique qui est loin d'être résolue, nous croyons utile de rappeler qu'il existe une loi donnant la possibilité de constituer un bien de famille insaisissable allant primitivement jusqu'à 8.000 francs et qu'une loi d'harmonisation a porté à 40.000 francs.

Au temps de la facilité et d'une prospérité relative ou factice, nul n'a songé à se servir de cette loi, à garantir son avenir, à se ménager une poire pour la soif. Il nous paraît opportun d'en donner les dispositions essentielles afin qu'en profitant et qu'ils utilisent les familles qui sentent peser sur elles la menace de ne plus avoir un jour de quoi assurer leur existence, ou subvenir à leurs besoins.

La loi sur le bien de famille insaisissable, en date du 12 juillet 1909, stipule qu'il peut être constitué, au profit de toute famille, un bien insaisissable qui pourra comprendre soit une maison ou portion divisée de maison, soit à la fois une maison et des terres occupées et exploitées par la famille. Suivant la loi d'harmonisation du 14 mars 1925, la valeur de ce bien y compris les cheptels et immeubles par destination, ne devra pas, lors de sa fondation, dépasser 40.000 francs. Si cette valeur se trouvait dépassée par la suite, le bénéfice de la constitution du bien de famille insaisissable n'en resterait pas moins acquis. (Art. 2 et 4).

La constitution peut être faite par le mari, par la femme sans autorisation pour les biens dont elle a l'administration, par le survivant des époux, s'il existe des enfants mineurs, par l'aïeul ou l'aïeule qui recueille ses petits enfants orphelins de père et mère, enfin par toute personne au profit d'une autre réunissant les conditions exigées par la loi pour pouvoir constituer un bien de famille. (Art. 3).

La constitution du bien ne peut porter sur un immeuble grevé d'un privilège ou d'une hypothèque soit conventionnelle, soit judiciaire lorsque les créanciers ont pris inscription antérieurement à l'acte constitutif ou dans les deux mois qui le suivent. Les créanciers chirographaires pouvant pendant ce délai faire opposition à la constitution.

Les modalités d'application de la loi ont été déterminées par un décret en date des 26-27 mars 1910, dont il serait trop long de donner ici la teneur et aux termes duquel les formalités exigées par la constitution d'un bien de famille insaisissable sont très simples et peu coûteuses.

(Par ailleurs, la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre vient d'être saisie d'une proposition de loi ayant pour objet d'étendre à la France entière la législation actuellement en vigueur dans les départements recouvrés ; législation qui a pour but d'empêcher le morcellement du patrimoine rural au moment de la transmission par héritage).

(La Terre Tourangelle).

L'Entérite chez les Bovidés

On donne le nom d'entérite à l'inflammation de l'intestin ou plus particulièrement à l'inflammation de la muqueuse intestinale. Toutes les parties constituant cet organe peuvent être atteintes, mais la distinction clinique et la localisation des entérites partielles est difficile chez les animaux domestiques. L'observation de certains symptômes peut permettre d'affirmer que telles régions sont plus intéressées que d'autres, mais au point de vue du traitement, la question n'a qu'une valeur relative. On se contente, en général, de faire la distinction entre les entérites aiguës et les entérites chroniques.

L'entérite aiguë est déterminée par une série de causes que l'on a pu classer en infections et en intoxications. Lorsque la vache est en état de santé, son intestin possède une grande quantité de microbes qui, pour la plupart, jouent un rôle très utile dans l'acte de la digestion. Mais lorsque les conditions physiologiques de circulation, de sécrétion, de péristaltisme sont rompues par une perturbation circulatoire ou motrice, des troubles se produisent, des fermentations organiques anormales apparaissent. Il en résulte la naissance de produits toxiques ou irritants qui, par leur action sur la muqueuse intestinale ou par leur résorption, vont déterminer les symptômes de l'entérite ou de l'intoxication d'origine intestinale.

Ces perturbations sont déterminées par le « froid », par des « fourrages avariés », par un régime intensif irritant, par un changement brusque de régime, par des purgatifs donnés à dose trop élevée, par des plantes toxiques, etc..

Au début de l'entérite aiguë, on remarque la perte de l'appétit, l'arrêt de la rumination, la sécheresse du mufle et de la bouche, la couleur rouge de la conjonctive. On n'observe ni météorisation ni sensibilité dans le flanc gauche, au contraire la palpation du flanc droit détermine de la douleur et on peut localiser ainsi la portion de l'intestin la plus enflammée.

Puis la température s'élève, elle atteint 39 degrés à 40 degrés, on remarque de la constipation avec légères coliques. Les excréments rejetés sont « recouverts de mucosité », de fausses membranes. Au bout de quelques jours, la constipation fait place à la diarrhée, elle est liquide, noirâtre, très fétide. Si l'expulsion des fausses membranes continue on dit qu'il s'agit d'une « entérite pseudo-membraneuse », couenneuse, croupale ou diphtérique, varié de l'entérite aiguë grave.

Par contre, les hypothèses légales ne font pas obstacle et conservent leur effet si elles sont inscrites postérieurement, elles sont valables, mais le droit de poursuite qu'elles confèrent ne peut être exercé qu'après désaffectation du bien. (Art. 5).

La constitution du bien de famille résulte d'une déclaration reçue par un notaire, d'un testament ou d'une donation (art. 6). Après deux mois de délai et de publication, l'acte est soumis à l'homologation du juge de paix, puis transcrit dans le mois qui suit, à peine de nullité (art. 8 et 9).

A partir de la transcription, le bien de famille, ainsi que ses fruits sont insaisissables même en cas de faillite ou de liquidation judiciaire. Il ne peut être ni hypothéqué, ni vendu à reméré. Toutefois, les fruits peuvent être saisis pour certains paiements : amendes, impôts afférents au bien, dettes alimentaires, primes d'assurance contre l'incendie.

Le propriétaire ne peut renoncer à l'insaisissabilité. Il peut aliéner ou renoncer à la constitution. S'il est marié, il ne peut le faire qu'avec le consentement de sa femme ou du conseil de famille s'il a des enfants mineurs (art. 10 et 11).

L'insaisissabilité subsiste même après la dissolution du mariage sans enfant, au profit du survivant des époux, s'il est propriétaire du bien. Elle peut également se prolonger par le maintien de l'indivision s'il existe des mineurs et jusqu'à la majorité de ceux-ci.

Melons et Tomates

SONT-ILS FRUITS ? SONT-ILS LEGUMES ?

Leur classification diffère suivant les pays et suivant les points de vue : scientifique, agricole, culinaire, etc.. Mais, il importe aussi peu de déterminer ici si le melon et la tomate sont fruits ou légumes qu'aux lapins de savoir à quelle sauce ils seront mangés. Si vous le voulez bien, et pour concilier toutes les opinions, appelons-les « Produits végétaux », et affirmons qu'ils constituent, l'un et l'autre, une précieuse ressource alimentaire.

Ce n'est point que le melon considéré au point de vue strict de la valeur nutritive, puisse revendiquer un haut rang. Si le sucre qu'il renferme en fait un tonique des muscles, il faut reconnaître qu'il est pauvre en autres principes nutritifs.

Mais, le melon est un stimulant de l'appétit ; sa chair dorée et parfumée, fondant sous la dent, calme la soif ; il possède, de plus, des qualités laxatives et diurétiques certaines, qui le recommandent aux rhumatisants et aux gouteux.

Pendant les mois chauds, où précisément la prévoyante nature le produit à profusion, le melon a sa place sur toutes les tables.

La tomate, dont la consommation a augmenté beaucoup en ces dernières années, est une ressource inestimable pour la maîtresse de maison : c'est un aliment rafraîchissant et sain et un excitant de l'appétit, qu'on peut servir cru ou cuit, seul ou accompagné de nombreuses préparations culinaires.

Si la consommation de la tomate a augmenté de façon aussi considérable, cela tient sans doute :

- à l'amélioration de la qualité du fruit. On a supprimé ces tomates à la peau épaisse, dont l'intérieur n'était que pépins et eau, pour leur substituer des variétés à pulpe charnue, à la peau fine ;
- à l'abandon de préventions tenaces contre ce fruit qu'on accusait d'aggraver, entre autres, l'état des artéritiques et des hépatiques.

Or, l'oxalate, ainsi mis en cause et soit disant coupable des pires maux, se trouve seulement à l'état de traces dans la tomate qui en contient de 70 à 100 fois moins que l'oseille, le thé et le cacao.

— et la découverte de l'action des vitamines, la tomate étant le fruit qui en contient le plus.

Notre intention n'est pas d'examiner ici la valeur des diverses préparations culinaires de la tomate. Elles sont variées et toutes bonnes. Disons cependant que, pendant les mois chauds, il est plus agréable de la consommer crue, en salade, à laquelle on peut joindre d'autres éléments, tels que concombres, céleri, poivrons, etc.. C'est là la forme qui, durant l'été, excite le plus l'appétit, soulage définitivement à cette saison, et, rappelons-le, les précieuses vitamines ne conservent leur activité que si le fruit est consommé cru.

Depuis quelques temps, on consomme aussi le jus de la tomate qu'on exprime de la pulpe et passe comme on le fait d'un citron ou d'une orange. L'ingestion de jus de tomate est tout à fait recommandable sous forme de cure matinale, soit à un moment quelconque de la journée, car c'est une boisson exquise et très rafraîchissante qui contient tous les principes du fruit.

(L'Expansion Agricole).

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale.

Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif.

DENTISTES d'HIDALGO de PARIS

PASS. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

Chaux Agricole

Grosse chaux agricole..... 110 »

Menue chaux vive..... 60 »

Chaux blutée ou granulée, en sacs papier perdus..... 110 »

Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chateaufonds-gare et Chalonnais (Maine-et-Loire).

aussi une origine parasitaire et être déterminée de la coccidiose.

L'affection débute par de la tristesse, de la dessiccation du mufle, de la fièvre, de légères coliques. Puis la diarrhée s'établit bientôt suivie d'expulsion de matières recouvertes de sang ou de sang en nature.

La mort peut survenir rapidement, en vingt-quatre heures ; en général, la maladie dure quelques jours, le malade tombe d'épuisement et meurt.

En raison de la gravité de l'entérite hémorragique, il faut intervenir très rapidement et énergiquement. En attendant l'arrivée du vétérinaire on pratiquera une bonne révulsion sous le ventre avec de la farine de moutarde ; on fera des frictions sèches et on recouvrira l'animal avec des couvertures chaudes. On pourra administrer du fort café additionné d'alcool.

L'essentiel, c'est d'arrêter l'hémorragie, et le vétérinaire emploiera les moyens nécessaires à cet effet. La guérison, en général, sera l'affaire de quelques jours, si l'intervention a été hâtive.

H. HERBERT, vétérinaire, (Alpes et Provence).

La Vie Syndicale

Chéméré

Dimanche 2 août, à midi ½ (heure légale), salle du Patronage, à Chéméré, réunion semestrielle du Syndicat.

Ordre du jour

Comptes du 1^{er} semestre, Exposé de la loi sur l'Office du Bié, Examen de la situation actuelle.

Le Président : Raymond LEEFUEUR.

Syndicat de Défense Viticole de la Région de Grand-Lieu

Dimanche 9 août, à 10 heures (heure légale), salle des Œuvres, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, grande réunion syndicale de défense viticole, sous la présidence de MM. J. de la Robrie et J. de Camiran, avec le concours de M. Paul Garnier, l'actif secrétaire de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

Ordre du jour

1^o Allocution du Président. But de la réunion. Formation, autour du vieux Syndicat viticole de Saint-Philbert, d'un Syndicat général de défense vigneronne de la région de Grand-Lieu.

2^o Allocution de M. Paul Garnier : La situation viticole et le statut de la Viticulture.

3^o Le Syndicat de la région de Grand-Lieu. Election du Bureau.

Tous les vignerons des cantons intéressés (Saint-Philbert, Legé, Bouaye, Le Pellerin, Machecoul, Bourgneuf et une partie d'Aigrefeuille) sont cordialement invités à cette importante séance.

Assemblée Générale du Syndicat

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, aura lieu le mardi 18 août, à 9 h. 30 du matin, au Siège social du Syndicat, 2, rue Scribe.

Ordre du jour :

Rapport moral.

Bilan 1935.

Approbation des comptes.

Questions diverses.

Assemblée Générale de la Coopérative

L'Assemblée générale annuelle de la Coopérative du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, aura lieu le mardi 18 août, à 15 heures, à la Salle des Séances de la Chambre d'Agriculture, 12, rue de Strasbourg, à Nantes.

Ordre du jour :

Rapport moral.

Bilan de 1935.

Approbation des comptes, Office national du Bié.

Modification aux statuts s'il y a lieu, Nomination d'Administrateurs.

Syndicat de Bouaye

Dimanche dernier, 26 juillet, au cours de l'assemblée générale du Syndicat Agricole et Viticole de Bouaye et Saint-Léger-des-Vignes, de nouveaux administrateurs furent élus et diverses décisions furent prises, pour amplifier les services du Syndicat dans la région.

Voici la composition du nouveau bureau :

Président : M. Julien Lusteau.

Vice-Présidents : M. Pierre Buaud (Saint-Léger) et M. Eugène Choblet (Bouaye).

Secrétaire : M. Constant Pourreau.

Trésorier : M. René Vinet.

Conseillers : MM. Georges Joret, Pierre Beilvert, André Choblet (de Bouaye), Michel Jallot, Michel Riquet, Fernand Gallais (de Saint-Léger).

Toutes nos félicitations aux nouveaux Administrateurs. Que chacun fasse adhérer au Syndicat les cultivateurs non encore inscrits.

Producteurs de Lait

Ne pouvant répondre aux questions de plus en plus nombreuses posées au sujet de la traite du lait du dimanche matin et de la livraison en ville, ainsi que pour étudier cette question future en commun, l'Union Centrale des Producteurs de lait de Nantes fait savoir à tous les Producteurs, qu'ils soient Producteurs-Porteurs ou non, qu'elle envisage l'absolue nécessité d'une réunion de tous les intéressés à ce sujet et qui sera annoncée en temps opportun par la voix de la presse.

A ce sujet, une conversation sera nécessaire et souhaitable également avec le Ramassage



— Cela se fera parce que je le veux... parce que la vie n'est plus rien pour moi, maintenant. Pensez-vous que je puisse vivre sans lui, mon bien-aimé ? Non, non, cela est impossible, et je vais m'en aller aussi. Partez vite... Si vous n'êtes arrivés, ce serait fini déjà.

— Je vous en supplie ! s'écria-t-elle en joignant les mains, affolée par cet accent de douleur passionnée où elle sentait passer une irrévocable décision. Vous êtes chrétien, n'oubliez pas votre âme !... Oh ! je vous en prie ! dit-elle dans un sanglot.

Un long trépidement secoua le corps du prince, ses traits se crispèrent une seconde... Et soudain, une lueur d'effrayante colère traversa son regard.

— Non, non, vous ne me vaincrez

pas ! Je veux mourir, vous ne serez pas plus forte que moi... Retirez-vous, vous dis-je !

Elle se dressa, les yeux étincelants, la tête haute.

— Non, je resterai ! Nous verrons si vous aurez le courage de vous tenir devant moi !... Pensez-vous donc, par ce crime de tuer votre fils, que vous allez vous rapprocher de Dieu ?... Et ne songez-vous pas qu'en agissant ainsi, vous n'êtes qu'un lâche ?

Une exclamation de fureur s'échappa des lèvres du prince, sa main droite se leva, une détonation retentit.

Myrto avait fait un brusque mouvement de côté, la balle la frôla seulement... A demi évanouie d'émotion et d'effroi, la jeune fille tomba sur le dernier degré du péristyle.

— Myrto !

Il était devant elle, agenouillé sur les degrés de marbre, ses mains saisissaient celles de la jeune fille, son regard plein de terreur et d'angoisse s'attachait sur le visage aussi blanc que les colonnes de marbre.

— Myrto, êtes-vous blessée ?

— Non, grâce à Dieu ! répondit-elle faiblement.

— Misérable que je suis ! dit-il d'un ton de sourd désespoir. Vous ! vous qui avez prodigué votre dévouement à mon enfant !... vous qui avez risqué votre vie pour lui ! Myrto, pardonnez-moi, mais je suis fou !... Car j'étais fou de douleur, tout à l'heure, après cette nuit atroce où je l'ai revu sans cesse, mon amour, mon Karoly !

— Oui, vous n'êtes plus vous-même, je l'ai compris, dit-elle avec douceur. Moi, je n'ai rien à vous pardonner... ce n'est pas moi, prince, que vous avez offensée par votre accès de désespoir.

— Je ne crois plus, dit-il d'un ton où Myrto sentit passer une profonde amertume.

Des larmes montèrent aux yeux de Myrto, ses mains frémissaient un peu dans celles du prince.

— Le voilà, votre grand malheur ! dit-elle d'une voix étouffée par l'émotion. Si vous aviez la foi, votre dou-

leur aurait été supportable... Mais réellement, je ne puis croire que vous, élevé chrétiennement, n'avez pas conservé au fond du cœur au moins une légère étincelle !

— Il s'était levé, en tenant toujours une des mains de la jeune fille, son regard adouci enveloppait le beau visage où rayonnait l'âme fervente et si ardemment chrétienne de Myrto.

— Je ne sais, murmura-t-il pensivement. Mon cœur s'est endurci, mon âme s'est voilée... Mais c'est assez parlé de moi, il faut songer à vous, Myrto. Vous voilà encore toute tremblante, ma pauvre enfant !

— Ce n'est rien... Je suis beaucoup plus impressionnable depuis quelques jours, à cause de la fatigue, je pense.

— Oui, vous avez prodigué vos forces pour lui, et voilà comment son père vous remercie !... Myrto, je vais chercher le docteur Hedai.

— Oh ! non certes ! dit-elle vivement. Il n'est pas nécessaire que personne sache ce qui s'est passé.

— Vous êtes trop généreuse, dit-elle avec émotion. Mais je n'accepterai pas que votre santé en souffre. Le docteur sera discret.

— Je vous assure que c'est inutile. Je vais rentrer tout doucement au château.

Et, en parlant ainsi, elle se mettait debout. Mais elle chancela un peu et se retint au bras de la princesse étendant vers elle.

— Vous le voyez, vous n'êtes pas bien forte encore. Permettez-moi au moins de vous offrir l'appui de mon bras pour revenir jusqu'au château. Elle le regarda d'un air perplexe.

— Mais on se demandera ce que signifie... Et si on me fait des questions ?

Il eut un geste contrarié et un impatient mouvement de sourcils.

— Vous renverrez les questions à leurs affaires, voilà tout !

— Même si c'est votre mère ?

— Ma mère dort encore à cette heure. Les domestiques se lèvent à peine, les jardiniers n'ont certainement pas commencé leur travail. Du reste, faible comme vous l'êtes, je ne vous laisserai certainement pas retourner seule, quand même je devrais raconter devant tous ce qui s'est passé tout à l'heure.

Subjuguée par la décision de son accent, elle posa sa main sur le bras qu'il lui présentait, et, soutenue par lui, descendit lentement les degrés.

Un frisson la secoua tout à coup. A quelques pas d'elle, elle venait d'apercevoir le revolver que le prince avait jeté loin de lui au moment où il s'élançait vers elle.

— Oh ! pardon, j'aurais dû le faire disparaître, dit-il.

Il le ramassa et le glissa dans une poche de son vêtement. Il rencontra alors le regard de Myrto, exprimant une supplication poignante.

— Oui, je vous promets de ne m'en plus servir pour un pareil motif, dit-il avec émotion. Mais vous priez un peu pour moi, Myrto, car je souffre tant !

La main de Myrto se glissa dans son corsage, elle y prit la petite croix d'argent... Ses grands yeux émus et doux se levèrent vers le prince.

— Je ne sais si je me suis trompée, dit-elle timidement, mais j'ai cru comprendre que vous seriez heureux de conserver cette croix en souvenir de votre cher petit. Si vous voulez l'accepter.

— Oh ! non, non ! dit-il vivement. Vous êtes admirablement bonne et délicate, mais je refuse ce sacrifice, Myrto.

— Acceptez, je vous en prie ! Je serai si heureuse de penser que vous portez comme une égide ce souvenir de notre rédemption qui a reçu le dernier soupir de ma mère chérie et de votre petit bien-aimé !

Et, doucement, elle lui mettait la croix dans la main.

— Mais vous, Myrto... vous ? dit-il

d'une voix étouffée par l'émotion.

— Moi, je penserai avec bonheur que cette croix vous aidera peut-être à trouver la résignation et le repos, dit-elle gravement.

Il entraînait son vêtement et introduisit la croix dans une poche intérieure.

— Je n'ai pas de paroles pour vous remercier, Myrto ! Mais souvenez-vous que vous pouvez maintenant tout demander à votre cousin.

Il lui présenta de nouveau son bras, et tous deux prirent le chemin du château.

Comme l'avait dit le prince, les jardins étaient complètement déserts, le château encore endormi. Avant d'y atteindre, Myrto s'arrêta.

— Maintenant, je pourrai rentrer seule. Je vous remercie, prince.

— Prince ? dit-il d'un ton de reproche. Ne voulez-vous pas me traiter en cousin, Myrto ? Il est vrai que jusqu'ici, le triste misanthrope que je suis n'avait pas revendiqué les privilèges de ce lien de parenté. Mais celui-ci se trouve renforcé maintenant par l'admirable dévouement dont vous avez entouré mon enfant... Et vous me montreriez ainsi, Myrto, que vous m'avez bien pardonné cette épouvantable seconde de folie qui sera un des plus douloureux souvenirs de ma vie.

(A suivre).

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents.
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes.
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

124. — A vendre, VACHES et GENESSES Normandes sélectionnées, toutes laitières. Letréguilly, éleveur, Subigny (Manche).

130. — A vendre, cause cessation de bail, FOIN des Iles, nouveau et de l'année dernière. S'adresser à Mme veuve Emile Cassard, La Croix-Rouge, Basse-Goulaine (L.-L.).

131. — A louer, pour le 1^{er} novembre prochain, FERME de 7 hectares, moitié en terre et moitié en vignes, sise communé du Landreau. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. Buisson, expert, à La Haie-Fous-sière.

132. — A vendre, pour cause sur-nombre, une CHIENNE DE CHASSE, deux ans, race Scheler, très douce. S'adresser à M. Pichaud Joseph, La Petite Sébriandière, La Planchette (Loire-Inférieure).

133. — FOIN bon état à vendre, prix modéré. Mme de la Rocheferrière, Ligné (L.-L.).

DEMANDES

205. — On recherche occasion PETIT PRESSEUR à cage, contenance une barrique et demi environ, bon état, ainsi qu'un MOULIN-BROYEUR pour raisins. Assez pressé. Prendre adresse au Syndicat.

208. — On demande JEUNE HOMME, très sérieux, possédant permis poids lourds, pour culture maraîchère à Nantes. S'adresser au Syndicat.

210. — MENAGE, deux enfants, cherche place, mari chauffeur, garde propriété. S'adresser au Syndicat. Références à M. l'Econome du Grand Séminaire, Nantes.

212. — GARDIEN propriété est demandé pour les environs de Redon. S'adresser au Docteur Athimont, Bézil-les-Bois, Sixt-sur-Aff (Ille-et-Vilaine).

213. — ruter MENAGE cherche place basse-cour ou travaux de culture, soit tenir ferme herbagère. Très bonnes références. S'adresser au Syndicat.

P.-O. - Midi

PASSEZ UNE JOURNÉE A LA MER grâce aux BILLETS D'UNE JOURNÉE

délivrés tous les jours, du 1^{er} juillet au 30 septembre; les jeudis, dimanches et fêtes toute l'année.

1^{er} Au départ de Nantes-Orléans, La Bourse et Chantenay :

a) pour Saint-Nazaire, prix unique (aller et retour), 2^e classe, 21 fr.; 3^e classe, 14 fr.

b) pour Pornichet, La Baule-les-Pins, La Baule-Escoubac, Le Pouliguen, Bats-sur-Mer, Le Croisic et Guérande, prix unique (aller et retour), 2^e classe, 28 fr.; 3^e classe, 18 fr.

2^{es} Au départ de Saint-Nazaire pour les stations de la Côte Guérandaise citées ci-dessus : prix unique (aller et retour), 2^e classe, 7 fr.; 3^e classe, 5 fr.

Les enfants de 3 à 7 ans paient la moitié de ces prix.

Ces billets, qui peuvent être utilisés dans les trains du service ordinaire, sont valables pour la journée seulement sans faculté de prolongation.

Renseignez-vous dans les gares P.-O.-Midi.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Paris, le 29 juillet.

BLES. — Clôture. — Tendence soutenue : disponible cote officielle, 112, courant, 111,25-111,50 ; prochain, 113,92 ; septembre, 118,50 ; 3 d'août, 117,75-117,50 payés ; 3 de septembre, 120,25-120,50 payés.

FARINES, SEIGLES, ORGES ET MAIS. — Incotés.

AVOINES. — Tendence soutenue : disponible cote officielle, 87 ; courant, 91,75-92 ; prochain, 87-87,25 ; septembre, 87 payé ; 3 d'août, 87-87,50.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 29 juillet.

Farine de froment... 152
Blé dur... 106/107
Avoine grise... 91
Avoine bigarrée... 86
Orge indigène... 81
Orge Maroc... 73
Son bonne fabrication, région... 60/62

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 24 juillet

VEAUX : 543. — Le kilo sur pied : 5,50 à 5 ; moyenne, 4,25.

Pour le camembert à déduire 0,80 par kilo, moyenne, 3,45.

BOEUF : 17. — Le demi-kilo net : 2,75 ; 2^e qualité, 2 à 2,75 ; 3^e qual., 1,50 à 2 fr. ; 4^e qual., 0,90 à 1,25. — Derrière : 1^{re} qualité, 5 fr. à 5,75 ; 2^e qual., 4 fr. à 4,75 ; 3^e qual., 3 fr. à 3,75.

MOUTONS : 195. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,50 à 7 fr. ; 2^e qual., 4,75 à 5,75.

Ces prix s'entendent viande nette.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

On cote, suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé : 200
hottes... 195
Foin pressé... 210

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS Nantes, le 29 juillet.

Abricots, le kilo, 14 fr. — Artichauts, les 12, 8 fr. — Betteraves, les 12, 3 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. 50 ; Céleri rave, les 6, 3 fr. — Céleri blanc, 3 fr. 50. — Choux-pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Concombres, la pièce, 0 fr. 75. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. 50. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 1 fr. 75 ; Laitues, les 20, 4 fr. — Melons, la pièce, 4 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 25. — Oignons, le kilo, 1 fr. 50. — Pommes, le kilo, 4 fr. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Prunes, le kilo, 4 fr. 50. — Poires, le kilo, 4 fr. — Pêches, le kilo, 6 fr. — Romains, les 12, 4 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisin, le kilo, 6 fr. — Salafis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 1 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 50.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 29 juillet.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos logés, départ : Hennaut Loiret, 60 ; Julie, Bretagne, 50 ; Mayotte Bretagne, 45 ; Saucisse rouge Bretagne, 52 à 55 ; Vendée, 65 ; Early Sarthe, 36 ; Touraine, 37 à 38 ; Primes de Bretagne : Saint-Malo, 33 à 35 ; Saint-Pol-de-Léon ou Paimpol, 32 ; Fin de siècle Bretagne, 30 ; Ronde jaune Bretagne, 28 ; Jaune Sarthe, 31 ; Esterling Nord, 36 ; Oise, 34 à 35 ; Sarthe, 35.

CAROTTES. — En vrac, départ : Auxonne, 80 ; Apolligny, 65 ; Saint-Omer, 45 à 50 ; Alsace, 50.

OIGNONS. — Les 100 kilos, logés, départ : Auxonne, 40 à 45 ; Saint-Brieuc, 50 (nominal) ; Albi, 55 à 60 ; Cavaillon, 30 à 35 ; Vendée, 50.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, le 29 juillet.

Balles pressées, les 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord : 1^{re} qualité, 1 fr. Paille de blé, 9,50 à 10,50 ; d'avoine, 8,50 à 10 ; d'orge ou escourgeon, 8 à 9. Foin, 20 à 21 ; luzerne, 21 à 22 ; trèfle, 16,50 à 17.

LEGUMES SECS

Paris, le 29 juillet.

Chevriers région d'Arpajon ou Dourdan à livrer sur septembre et qualité extra, 400 à 425.

Pois nouveaux du Nord, 120 à 125 fr. départ.

Cours des Vins

Muscadet 1934... 300 à 325
Muscadet 1935... 390 à 450
Gros-Plant... 135 à 190
Seibel et Othello... 150 à 180
Noah (suivant degré)... 100 à 120

Chemins de Fer de l'Etat

MISE EN MARCHÉ D'UN TRAIN SPÉCIAL ET DÉLIVRANCE DE BILLETS A PRIX TRÈS RÉDUITS POUR CROIX-DE-VIE - ST-GILLES, le dimanche 2 août 1936

Un train spécial d'excursion à prix très réduit sera mis en marche, le dimanche 2 août 1936, entre Nantes-Etat et Croix-de-Vie - Saint-Gilles, et vice-versa.

A l'aller, le train spécial desservira seulement les gares de Nantes-Etat, Pont-Rousseau, Sainte-Pazanne, Machecoul et Challans et les autres voyageurs de la ligne emprunteront, comme tous les dimanches et fêtes, les trains du service.

Au retour, le train spécial desservira toutes les gares délivrant des billets réduits.

Ci-après horaire du train spécial : Aller. — Nantes-Etat (départ) : 6 h. 15 ; Pont-Rousseau, 6 h. 20 ; Sainte-Pazanne, 6 h. 45 ; Machecoul, 6 h. 59 ; Challans, 7 h. 18 ; Commequiers, 7 h. 39 ; Croix-de-Vie, 8 h. 5.

Retour. — Croix-de-Vie (départ) : 20 h. ; Commequiers, arrivée, 20 h. 25 ; Challans, arrivée, 20 h. 45 ; La Garnache, arrivée, 20 h. 53 ; Bois-de-Céné, 21 h. 2 ; Machecoul, 21 h. 11 ; Sainte-Pazanne, 21 h. 28 ; Pont-Saint-Père-Saint-Mars, 21 h. 36 ; Bouaye, arrivée, 21 h. 43 ; Bois-Chole, 21 h. 49 ; Douguennais, 21 h. 55 ; Les Landes, 22 h. ; Pont-Rousseau, 22 h. 6 ; Nantes-Etat, arrivée, 22 h. 11.

Renseignez-vous dans les gares sur les prix des billets.

A titre d'exemple, au départ de Nantes-Etat et de Pont-Rousseau, le billet aller et retour 3^e classe, ne coûte que 15 fr.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo : Boeuf. — 1^{re} catégorie, 8 à 13 fr. ; 2^e catégorie, 2,50 à 2,75 ; 3^e catégorie, 1 fr. 50 à 2 fr. — Veau. — 1^{re} catégorie, 5,25 à 9 fr. ; 2^e catégorie, 4,75 ; 3^e catégorie, 3 à 4 fr. — Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 fr. ; 2^e catégorie, 8 fr. 50 ; 3^e catégorie, 4 fr. — Porc. — 4 fr. 50 à 7 fr. 50. — Beurre. — 5 fr. à 6 fr. 50. — Œufs. — La douzaine, 4 fr. — Poulets. — 7 à 7 fr. 50. — Lapins. — 5 à 5 fr. 50.

ANCENIS

Poulets, 1/2 kilo, de 4,50 à 5 ; canards, 3 à 3,50 ; lapins, 2 à 2,50 ; pigeons, 8 à 10 la couple ; beurre, 5 à 5,50 le 1/2 kg. ; œufs, 3 à 3,50 la douz. ; veau, 4,50 à 5 le kg. ; porcelets, 160 à 170.

CANDÉ, 27 juillet.

Blé, 95-98 les 100 kilos ; orge, 80-85 les 100 kilos ; avoine, 90-95 les 100 kilos ; paille, 220-225 les 1.000 kilos ; poulx, 20-25 la couple ; poulets, 20-25 la couple ; canards, 20-26 la couple ; oies courantes, 30-38 la couple ; pigeons, 8 à 10 la couple ; lapins, 8 à 11 la pièce. — Œufs, la douzaine, 3 fr. ; beurre, la livre, 3,75 à 4,25 ; porc gras, le kilo, 5,50 à 6 ; porcs maigres, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcelions, 110 à 150 la pièce.

Documentation gratuite N° P sur demande

Vente par la C^{ie} de St Gobain D^{re} C^{ie} des Produits Chimiques 1 pl. des Saussaies, PARIS et ses Agents régionaux

PARTOUT S'EST IMPOSÉ LE

POTAZOTE

se la 4^e Chimique de la 4^e Garonne

Un résultat entre mille : M. Pierre LOUET, à Néac (Loire-Inférieure) fumure courante sans Potazote 9 000 kgs (150 kg) : 100% d'efficacité, 15 000 kgs de produits

CHATEAUBRIANT, 29 juillet.

Blé, 98 à 100 fr. ; avoine, 92 à 95 ; seigle, 75 à 78 ; sarrasin, 98 à 100 ; farine, 145 à 150.

Les 500 kilos : paille de blé, 120 fr. ; paille d'avoine, 95 à 100 fr. ; foin, 80 à 100, suivant qualité.

Cidre ordinaire, la barrique, 125 à 130 fr. ; première qualité, 135 à 140, droits de régie en sus.

Beurre en gros, le kilo, 8 fr. ; en détail, le kilo, 10 à 10,50 ; œufs, la douzaine, 3 à 3,75.

La pièce : pain de grain, 9 à 12 fr. ; canards, 13 à 15 ; lapins, 8 à 12 fr. ; Beufs de travail, 4 dents, 3.000-3.500 francs ; six dents, 3.600-3.800 fr. ; la paire : beufs gras, 2,75 à 3 fr. le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 1.500 à 1.800 fr. pièce ; vaches grasses, de 1.500 à 2 fr. le kilo ; génisses, 3 à 3,25 le kilo ; génisses, de 1.100 à 1.300 fr. pièce ; veaux de lait, 3,75 à 4 fr. le kilo ; veaux gras, de 4 à 4,25 le kilo ; moutons, de 4 à 4,25 le kilo ; porcs de lait, de 125 à 150 fr. pièce ; porcs maigres, de 200 à 250 fr. pièce ; porcs gras, de 5,70 à 5,80 le kilo ; agneaux, de 4,50 à 5 fr.

BLAIN, le 28 juillet.

Blé, 100 à 102 fr. les 100 kil. ; farines, 158-162 ; sons, 68-70 ; avoine, 95 à 100 fr. ; seigle, 75-77 ; sarrasin, 102 à 108 ; orge, 76 à 80. Paille, 105 à 110 fr. les 500 kil. Foin, 60 à 80 les 500 kil. Beurre de laiterie, 7 à 7,50 la livre ; beurre ordinaire, 2,60 à 3,10 ; vaches 1,50 à 2 ; veaux,

A AFFERMER pour le 1^{er} novembre 1937, commune de Nantes-Doulon, à la Hallucière, près la route de Paris, ferme d'environ 8 hectares. S'adresser à M^{re} Pineau, créancier à Carquefou.

Vous-avez une situation agréable et lucrative ? APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS la COIFFURE homme et dame, la coupe, la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure, dans nos SALONS et ATELIERS de COIFFURE uniquement spécialisés pour l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ

Les cours sont donnés par professeur diplômée et médaillée de Paris. bis, rue Kervégan, NANTES. Tél. 128.47

9 années d'existence à Nantes. Nombreuses références.

« Pour conclure, nous pouvons dire, sans exagération, que les mouillants à base d'Alcools Terpéniques Sulfonés constituent le produit le plus important et le plus sûr qui ait été réalisé dans la préparation des bouillies agricoles depuis leur origine. »

A. DESRUE, Ing. agronome

NOVÉMOL

(1936, anti-mousse) BREVETÉ S. G. D. G.

à base d'ALCOOLS TERPÉNIQUES SULFONÉS — mis au point et lancé DEPUIS 5 ANS — Adhésif parfait Mouillant formidable est maintenant LE MOINS CHER AUSSI

FABRICATION : Anc. Ets AULAGNE & C^o 114, Rue Duguesclin à 21-23, Rue Bossuet - LYON

EN VENTE : Syndicats Agricoles, Marchands de Produits Chimiques, etc., et chez le Fabricant. Nombreuses Références Officielles

Documentaire gratuit N° P sur demande

Vente par la C^{ie} de St Gobain D^{re} C^{ie} des Produits Chimiques 1 pl. des Saussaies, PARIS et ses Agents régionaux

PARTOUT S'EST IMPOSÉ LE

POTAZOTE

se la 4^e Chimique de la 4^e Garonne

Un résultat entre mille : M. Pierre LOUET, à Néac (Loire-Inférieure) fumure courante sans Potazote 9 000 kgs (150 kg) : 100% d'efficacité, 15 000 kgs de produits

6 à 6,50 la livre ; lait, 1 fr. le litre ; œufs,

3,50 à 3,75 la douzaine. Poules et poulets, suivant âge et qualité, 18 à 32 fr. la couple (4,25 à 4,50 la livre vif) ; oies, 32 à 36 fr. pièce ; canards, 11 à 22 fr. pièce ; pigeons, 7 à 8 la couple ; lapins, 7 à 20 pièce, suivant âge et poids (4 à 4,25 kil. vif). Cidre, 125 à 140 fr. suivant qualité, la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus), au détail, 1 fr. le litre. Pommes à cidre (le prix n'est pas encore fixé). Hausse sur les vins et le pain. Bétail sur pied : bœuf, 2,40 à 2,70 kil. ; taureaux, 2,10 à 2,40 ; vaches, 1,50 à 2 ; génisses, 2,80 à 3,25 ; veaux 4 ; moutons et agneaux, 4,50 à 5,50 ; porcs gras, 5,40 à 5,80 ; porcelets de 6 semaines à 3 mois, 100 à 180 fr. pièce ; courants, 130 à 250 fr. pièce.

Le lundi 10 août, aura lieu la foire Saint-Laurent, l'une des plus grandes foires de Blain et de la région.

NOZAY, 27 juillet.

Blé, 97 à 98 fr. ; avoine, 87 à 88 fr. ; seigle, 77 à 78 fr. ; son de froment, 69 à 70 fr.

Les 500 kilos : paille de blé pressée, 105 à 108 fr. ; foin, 50 à 80 fr. suivant qualité.

Beurre en gros, le kilo, 9 fr. ; détail, 10 à 10,50 ; œufs, 3 fr.

Le kilo sur pied en animaux de boucherie, qualité moyenne : Génisses lourdes, 3 à 3,25 ; bœufs, 2,60 à 3,10 ; vaches 1,50 à 2 ; veaux,

3,75 à 4 ; jusqu'à 4,25 en animaux de

première qualité ; moutons, vieux 4 à 4,25 ; agneaux de l'année, 4,50 à 5 ; porcs gras, 5,70 à 5,75.

Porcelets de 6 à 8 semaines, 110 à 130 ; porcelets de 2 à 3 mois, 140 à 180 ; grands courants de 3 à 4 mois, 190 à 240. Laitons en hausse de 15 à 20 fr. par tête.

LEGE

Blé, 92 à 94 (rouge) et 100 à 105 (blanc) ; avoine, 80 à 90 ; seigle, 65 à 68 ; orge, 65 à 68 ; foin, les 500 kilos, 115 à 120 ; paille, 90 à 100 ; poulets, la couple, 40 à 45 ; moyens, 35 à 40 ; petits, 22 à 25 ; canards, la pièce, 12 à 15 ; pigeons, la couple, 8 à 9 ; lapins, la pièce, 7 à 11 ; œufs, la douzaine, 3,50 à 4 ; beurre, la livre, 5 à 6.

LA ROCHE-BERNARD

Blé rouge, 105 ; blanc, 100 ; avoine, 89 ; blé noir, 98 ; seigle, 82, 85 ; orge, 84 ; foin, les 500 kg., 110 ; paille, 105 ; poulets gros, la couple, 35 à 38 ; moyens, 27 à 32 ; petits, 16 à 25 ; canards, la pièce, 10 à 13 ; oies, 25 à 30 ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; lapins, la pièce, 14 à 18 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 ; beurre le demi-kilo, 5, 6 ; cidre nouveau, la barrique, 170 kg. ; bœufs gras, prix du kg. sur pied, 3,35 à 3,50 ; de travail, la paire, 2.900 à 3.700 ; vaches grasses, le kg., 2,80 à 3,10 ; laitières, 1.180, 1.500 ; taureaux, le kg., 2,25, 2,60 ; veaux, la paire, 1.550, 1.900 ; le lait, le kg., 4,60, 5,25 ; génisses, la pièce, 900, 1.100 ; moutons, le kg., 4,50, 6,

CLISSON

Blé, 98 ; farine, 153 ; avoine, 95 à 98 ; son, 68 ; paille, les 500 kilos, 115 ; poulets, la couple, gros 30 à 35 ; moyens, 26 à 29 ; petits, 20 à 25 ; canards, la pièce, 10 à 12 ; lapins, 8 à 10 ; œufs, la douzaine, 4 à 4,25 ; beurre, la livre, 6 à 6,50 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 2,60 à 3,75 ; vaches grasses, 2,25 à 3,75 ; vaches laitières, 1.200 à 2.000 ; veaux, le kilo, 4,50 ; porcs, 5,80 ; porcs de lait, 160 à 200.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets gros, 35 à 38 fr. la couple ; poulets moyens, 30 à 34 ; poulets petits, 25 à 29 ; œufs, 3,90 la douzaine ; beurre, 6 et 6,25, le 1/2 kil. ; veaux, 4 à 5 fr. le kilo.

BOURGNEUF-EN-RETZ, 25 juillet.

Froment, 100 à 102 fr. ; avoines grises et noires, 90 à 95 fr. ; orge, 85 à 90 fr. ; farine, première qualité, 155 à 157 fr. ; sons, 64 à 65 fr.

Poulets : gros, la couple, 35 à 40 fr. ; moyens, la couple, 30 à 35 fr. ; canards, la pièce, 15 à 18 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 15 fr.